

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-
Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque- STB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Abderrazak GABSI et Mr Abderrazak SOUEI.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2025	2024	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	130 981	160 808	(29 827)	(18,5%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	1 275 755	693 545	582 210	83,9%
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3	8 643 559	9 772 538	(1 128 979)	(11,6%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	100 891	374 486	(273 595)	(73,1%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	4 784 829	3 499 674	1 285 155	36,7%
AC6 - Valeurs immobilisées	5.6	153 574	155 472	(1 898)	(1,2%)
AC7 - Autres actifs *	5.7	270 286	312 748	(42 462)	(13,6%)
Total des actifs		15 359 875	14 969 271	390 604	2,6%

Passifs

PA1 - Banque Centrale et CCP	5.8	16 351	511 665	(495 314)	(96,8%)
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	336 396	431 992	(95 596)	(22,1%)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	12 508 096	11 400 113	1 107 983	9,7%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.11	500 884	590 773	(89 889)	(15,2%)
PA5 - Autres passifs *	5.12	654 632	751 526	(96 894)	(12,9%)
Total des passifs		14 016 359	13 686 069	330 290	2,4%

Capitaux propres

CP1 - Capital	5.13	776 875	776 875	-	-
CP3 - Réserves	5.13	359 647	322 325	37 322	11,6%
CP4 - Actions propres	5.13	(9 591)	(5 536)	(4 055)	(73,2%)
CP5 - Autres capitaux propres	5.13	19 832	20 931	(1 099)	(5,3%)
CP6 - Résultats reportés	5.13	130 823	86 107	44 716	51,9%
CP7 - Résultat de l'exercice	5.13	65 930	82 500	(16 570)	(20,1%)
Total des Capitaux propres		1 343 516	1 283 202	60 314	4,7%

Total des capitaux propres et passifs		15 359 875	14 969 271	390 604	2,6%
--	--	-------------------	-------------------	----------------	-------------

(*) Données au 31/12/2024 retraitées pour des besoins de comparabilité.

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2025	2024	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 375 074	1 459 462	(84 388)	(5,8%)
HB2 - Crédits documentaires		796 345	644 931	151 414	23,5%
Total des passifs éventuels		2 171 419	2 104 393	67 026	3,2%

Engagements donnés

HB4 - Engagements de financements donnés	6.2	210 418	93 094	117 324	126,0%
HB5 - Engagements sur titres		26	26	-	-
Total des engagements donnés		210 444	93 120	117 324	126,0%

Engagements reçus

HB7 - Garanties reçues (*)	6.3	5 366 092	5 397 968	(31 876)	(0,6%)
Total des engagements reçus		5 366 092	5 397 968	(31 876)	(0,6%)

(*) Les données au 31/12/2024 sont retraitées pour des besoins de comparabilité.

ÉTAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2025	2024	Variation	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	882 104	962 696	(80 592)	(8,4%)
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	136 125	140 907	(4 782)	(3,4%)
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	80 895	80 856	39	0,0%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	353 418	223 572	129 846	58,1%
Total produits d'exploitation bancaire		1 452 542	1 408 031	44 511	3,2%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(737 649)	(742 491)	4 842	0,7%
CH2 - Commissions encourues		(16 341)	(15 801)	(540)	(3,4%)
Total charges d'exploitation bancaire		(753 990)	(758 292)	4 302	0,6%
Produit Net Bancaire	7.6	698 552	649 739	48 813	7,5%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.7	(268 244)	(200 465)	(67 779)	(33,8%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.8	(9 881)	(10 098)	217	2,1%
PR7 - Autres produits d'exploitation	7.9	1 776	1 815	(39)	(2,1%)
CH6 - Frais de personnel	7.10	(237 963)	(226 648)	(11 315)	(5,0%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	7.11	(97 833)	(98 752)	919	0,9%
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(16 018)	(17 195)	1 177	6,8%
Résultat d'exploitation		70 389	98 396	(28 007)	(28,5%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7.12	21 788	21 906	(118)	(0,5%)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	7.13	(22 338)	(32 172)	9 834	30,6%
Résultat des activités ordinaires		69 839	88 130	(18 291)	(20,8%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	7.14	(3 909)	(5 630)	1 721	30,6%
Résultat net de l'exercice		65 930	82 500	(16 570)	(20,1%)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		-	(18 835)	18 835	100,0%
Résultat après modification comptable		65 930	63 665	2 265	3,6%

ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2025
 (Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2025	2024	Variation	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 042 495	1 234 075	(191 580)	(15,5%)
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(750 101)	(753 402)	3 301	0,4%
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		23 919	29 114	(5 195)	(17,8%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		842 072	483 525	358 547	74,2%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		1 100 151	1 209 390	(109 239)	(9,0%)
Titres de placement		181 408	(120 921)	302 329	250,0%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers (*)		(403 088)	(239 670)	(198 532)	(82,8%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (*)		101 274	(44 786)	146 060	326,1%
Impôt sur les bénéfices (*)		(44 288)	(44 791)	35 617	79,5%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	2 093 842	1 752 534	341 308	19,5%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		340 658	198 356	142 302	71,7%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 210 977)	(1 135 879)	(75 098)	(6,6%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(14 572)	(17 958)	3 386	18,9%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	(884 891)	(955 481)	70 590	7,4%
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		(4 055)	-	(4 055)	-
Remboursement d'emprunts		(86 219)	(88 833)	2 614	2,9%
Augmentation / diminution des ressources spéciales		2 107	10 735	(8 628)	(80,4%)
Remboursement dotation de l'Etat (*)		(37 000)	(40 000)	3 000	7,5%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	(125 167)	(118 098)	(7 069)	(6,0%)
Incidence de la modification comptable sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		1 083 784	678 955	404 829	59,6%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(19 070)	(698 025)	678 955	97,3%
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	1 064 714	(19 070)	1 083 784	5683,2%

(*) Les données au 31/12/2024 sont retraitées pour des besoins de comparabilité.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31 Décembre 2025

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Société Tunisienne de Banque est une société anonyme régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. L'assemblée générale constitutive de la STB date du 18 Janvier 1957. Le capital social de la STB s'élève à 776 875.000 mDT et il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur de 5 dinars chacune, admise à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Nouria 1001 Tunis. Son réseau comprend 152 agences, 212 Distributeurs Automatique de Billets-DAB, 11 Direction régionales et 2 Succursales.

La structure du capital de la Banque se présente au 31 Décembre 2025 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A - ACTIONNAIRES TUNISIENS	154 729 318	773 647	99,58%
L'État Tunisien	111 189 331	555 947	71,56%
Entreprises Publiques	18 408 461	92 042	11,85%
Personnes Morales Privées	11 596 137	57 981	7,46%
Rachat de la Banque de ses Titres	1 883 762	9 419	1,21%
Personnes Physiques	11 651 627	58 258	7,50%
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS	645 682	3 228	0,42%
Personnes Morales	525 526	2 628	0,34%
Personnes Physiques	120 156	601	0,08%
TOTAL	155 375 000	776 875	100,00%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 décembre 2025 sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises et des normes comptables tunisiennes dont notamment les Normes Comptables sectorielles (NCT 21, 22, 23, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUÉS

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 - Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1 - Les engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour leur valeur nominale.

3.1.2 - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.1.3 - Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clôt au 31 Décembre 2025 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe 2, 3 et 4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.1.4 - Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés en produits par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois les intérêts de retard sur créances contentieuses sont calculés, comptabilisés et réservés au niveau du module Carthago-Engagement ; leurs montants s'élève au 31/12/2025 à 130 994 mD.

3.1.5- Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire B.C.T n° 91- 24, telle que modifiée par les textes subséquents qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Description	Taux de la provision
0	Actifs courants	0%
1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
2	Actifs incertains	20%
3	Actifs préoccupants	50%
4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii. Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents notamment la circulaire de la BCT n°2025-04 du 3 Février 2025, la Banque constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991.

iii. Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

3.1.6- Impact de l'application de la loi 2024-41 :

Suite à la parution de la loi n°41-2024 du 02 Aout 2024 portant amendement du code de commerce, et en application des dispositions de l'article 412 ter, les banques sont tenues de réduire le taux d'intérêt fixe en le multipliant par un coefficient égal à 0.5, applicable aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée totale est supérieure à sept ans, s'il s'avère que la somme totale des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de la demande de l'emprunteur dépasse 8% de l'encours du capital restant dû. L'encours des crédits des clients ayant présenté des demandes d'abattement est de 172,610 millions de dinars au 31-12-2025.

En application desdites dispositions, l'effet de réduction du taux, objet des demandes éligibles reçues jusqu'au 31 décembre 2025, s'élève à 10 millions de dinars a été pris en compte en impactant le PNB à due concurrence.

L'estimation de la minoration des intérêts contractuels à percevoir au titre de l'exercice 2026 tenant compte de l'ensemble des contrats éligibles serait de 9,351 millions de dinars.

3.2 - Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.2.1 - Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- ▀ Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- ▀ Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- ▀ Les titres émis par l'État « Bons de trésor » acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances ;
- ▀ Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- ▀ Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

A chaque arrêté comptable, les titres de participation font l'objet d'une évaluation à leur valeur d'usage et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Cette valeur tient compte de :

- ▀ La valeur boursière de l'action pour les titres cotés ;
- ▀ La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers ;
- ▀ La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus-value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers ;
- ▀ La juste valeur tenant compte de plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéficiaires, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société et ce pour les participations dans le capital des opérateurs télécoms.

ii. Titres d'investissement à revenu fixe

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelée selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

À chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres sont provisionnées dans les deux cas suivants :

- ▀ Existence, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- ▀ Existence des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

iii. Les titres représentant des participations de financement

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Les fonds gérés par les sociétés SICAR

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.2.2- Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- ▀ **Les titres de transactions** : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois ;
- ▀ **Les titres de placement** : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

i. Les titres de transaction :

À chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

ii. Les titres de placement :

À chaque arrêté comptable, les titres de placement doivent faire l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

3.3 - Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- ▀ Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22.
 - ▀ Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
-

3.4 - Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IFRS 9. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

3.5 - Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- ▀ Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- ▀ Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- ▀ Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6- Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, la STB tient une comptabilité multidevise. Ainsi, les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité de chacune des devises correspondantes et sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur au 31 décembre 2025.

Les charges et les produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change en vigueur à la date de leur prise en compte

Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont pris en compte dans le résultat de l'exercice 2025.

3.7 - Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
	10%
-Mobilier et Matériel de bureau	15%
	20%*
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
	15%
-Matériel informatique	33%*
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%
-Le droit au bail	5%
-Mob-bureau hors exploitation	10%
-Immeubles hors exploitation	2%
-Matériel outil hors exploitation	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er janvier 2008.

La Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 mdt présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

En application du § 41 la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte d'une part de l'utilisation des biens réévalués et d'autre part du transfert de l'écart de réévaluation relatif aux biens cédés.

3.8 - Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (douze mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérance de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

4- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

4.1 - Comptabilité multidevises

Au cours de l'exercice 2025, la Banque a procédé à la mise en place d'un système de comptabilité multidevises, avec l'assistance d'un cabinet externe, afin de se conformer aux normes comptables NC 22 « Contrôle interne et organisation comptable dans les établissements bancaires » et NC 23 « Opérations en devises dans les établissements bancaires ».

La mise en place d'une comptabilité multidevises a donné lieu à la constatation de certains écarts dans la valorisation et la comptabilisation des opérations en devises, liés aux anciennes procédures de traitement.

Le solde compensé des écarts s'élève à 2,452 millions de dinars et se présente comme suit :

Écarts	Montant	Rubrique
Écarts débiteurs	54 790	AC7
Écarts créditeurs	-52 338	AC7
Solde débiteur en mille dinars	2 452	AC7

Afin de couvrir le risque lié à ces écarts, une provision d'un montant de 12,105 millions de dinars a été constituée.

4.2 – Apurement des suspens BCT et correspondants (Ledger et Nostro)

Au cours de l'exercice 2025, la Banque a procédé à l'apurement d'anciens suspens BCT et correspondants (Ledger et Nostro), à la suite d'une mission confiée à un cabinet externe et validée par le Conseil d'Administration en date du 15 janvier 2026.

Les travaux d'apurement des suspens ont été effectués sur la base de l'ensemble des informations disponibles et des règles juridiques de prescription.

L'impact de ces opérations se résume comme suit :

- Un impact négatif sur le résultat de l'exercice de 9,720 millions de dinars.
- L'utilisation de provisions antérieurement constituées pour un montant de 25,760 millions de dinars, notamment par imputation directe au résultat de l'exercice.

Certains apurements, totalisant 7,990 millions de dinars, relatifs à des suspens assimilés à des saisies-arrêts, ont été imputés sur des comptes d'actifs provisionnés en totalité à la date de clôture.

Les états de rapprochement des comptes ouverts auprès de la BCT (TND et devises) et des comptes correspondants (Nostro), arrêtés au 31 décembre 2025, font apparaître des suspens résiduels anciens, comme suit :

Description	Débit	Crédit
BCT (TND et devises)	24 936	39 653
Mouvements comptabilisés par la Banque et non pris en compte par la BCT	16 828	5 482
Mouvements comptabilisés par la BCT et non pris en compte par la Banque	8 108	34 171
Correspondants (Nostro)	20 792	35 093
Mouvements comptabilisés par la Banque et non pris en compte par les Correspondants	8 680	10 894
Mouvements comptabilisés par les Correspondants et non pris en compte par la Banque	12 112	24 199
Total en mille dinars	45 728	74 746

Afin de couvrir le risque lié à ces suspens résiduels, la Banque a constitué une provision de 2,791 millions de dinars.

4.3 - Inventaire physique des immobilisations et rapprochement avec les données comptables

Au cours de l'exercice 2025, la Banque a mandaté un cabinet externe spécialisé afin de réaliser un inventaire physique exhaustif de ses immobilisations et le rapprochement avec les données comptables.

À la date de clôture, les travaux réalisés couvrent 85,7 % de la valeur brute et 95,1 % de la valeur comptable nette et un rapport préliminaire a été établi et communiqué à la Banque. La Banque a pris en compte lors de l'arrêtés des états financiers au 31 décembre 2025, les résultats présentant un impact significatif sur la valeur des immobilisations.

Les principaux ajustements et constats se détaillent comme suit :

- Ajustements à la baisse de la valeur des immobilisations par la constatation d'une provision d'un montant de 4,056 millions de dinars.
- Ajustements à la hausse des amortissements d'un montant 605 mille dinars.
- La reprise de provisions antérieurement constituées pour un montant de 6,549 millions de dinars.

4.4 - Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2025, la Banque a réalisé un inventaire physique des garanties couvrant de manière quasi exhaustive l'ensemble des sûretés détenues. Toutefois, une partie des garanties hypothécaires relatives aux créances saines 0 et 1 demeure en cours de validation. Par conséquent, ces garanties n'ont été intégrées ni dans le tableau des engagements déclaré à la Banque Centrale de Tunisie (BCT), ni dans les engagements hors bilan.

Ces garanties seront progressivement validées dans le cadre du projet de « Fiabilisation et contrôle des garanties », et seront incluses alors dans le tableau des engagements à déclarer à la BCT ainsi que dans les engagements hors bilan, après validation par les structures habilitées, au sein de la Banque.

Par ailleurs, des travaux complémentaires d'analyse et d'apurement sont actuellement en cours afin de fiabiliser les autres composantes des engagements hors bilan, incluant notamment les crédits documentaires, les cautions et les avals, qui ne sont pas justifiées de manière exhaustive et présentent des soldes anciens.

L'incidence de ces ajustements sur les états financiers futurs sera évaluée et reflétée conformément aux exigences réglementaires ainsi qu'aux normes comptables en vigueur.

4.5 -Retraitements des données pour les besoins de la comparabilité :

Dans le but d'assurer une meilleure présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2025, des retraitements ont été effectués pour l'exercice clos 2024, et se détaillent comme suit :

Rubrique	Solde publié au 31-12-2024	Impact des retraitements	Solde après retraitement au 31-12-2024
Bilan			
AC7 - Autres actifs	277 512	35 236	312 748
PA5 - Autres passifs	716 290	35 236	751 526

4.6 – Affaire BRUNO POLI

Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. La Cour de cassation a infirmé et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Tunis. Une ordonnance de sursis à l'exécution a été obtenue sans consignation.

La cours d'appel a consigné de nouveau le jugement de première instance condamnant la banque à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Par conséquent, une provision pour risques a été constituée, le montant de la provision au 31 décembre 2024 s'élève à 43 179 mdt.

Courant l'exercice 2021 et suite à la notification de l'arrêt de la cour de renvoi, la banque a de nouveau formulé un pourvoi en cassation, et a pu obtenir le sursis à l'exécution sans consignation.

Par arrêt n°39932/32 du 14/06/2022 la cour a de nouveau cassé et renvoyé l'affaire par devant la cour de renvoi.

La cour d'appel de Tunis en sa qualité de cour de renvoi, par son arrêt n°1.519 rendu en date du 09/07/2024 a confirmé le jugement de 1ère instance n°41.842 daté du 29.10.2015 disposant la condamnation de la banque à restituer les bons de caisse en question ou à défaut à régler 7 millions de Dollars outre le montant des intérêts de retard à partir du 28/01/2014.

Par conséquent, la banque a saisi, en date du 26/07/2024, deux avocats chargés de la représenter dans le cadre de la présente affaire et de défendre ses intérêts, afin de dépêcher la rédaction du dit arrêt, et de formuler un nouveau pourvoi en cassation, tout en œuvrant pour l'obtention d'un sursis à l'exécution sans consignation du montant de la condamnation.

Suite à la notification à la banque, en date du 30.12.2024, de l'arrêt susvisé rendu par la cour d'appel de Tunis en date du 09.07.2024 en sa qualité de cour de renvoi, la banque a chargé les deux avocats chargés de la présente affaire de formuler un nouveau pourvoi en cassation pour obtenir son infirmation, tout en présentant une demande d'obtention d'un sursis à son exécution.

La Cour de cassation a rendu le 30/04/2025 un arrêt ayant cassé et renvoyé l'arrêt d'appel n° 10648/1519 en notre faveur.

La banque n'a pas été assignée à une audience par devant la cour d'appel en sa qualité de cour de renvoi jusqu'à ce jour.

4.7 – Radiation et cession des créances

En application du paragraphe VII quater decies de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS, la STB a procédé à la radiation des créances bancaires irrécouvrables courant l'exercice 2025.

Et par référence à la loi n°98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances, la STB a procédé à la cession des lots de créances bancaires à sa filiale STRC.

L'enveloppe totale des créances radiées et cédées sont à hauteur de 98 818 millions de dinars dont 20 562 millions de dinars au titre des intérêts de retard.

4.8- Cotisation au Fonds de garantie de dépôt

En application de l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, la STB est dans l'obligation d'adhérer au fonds de garantie de dépôt moyennant une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours de ses dépôts. La cotisation relative à l'année 2025 est de 31 492 mdt.

5- NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

5-1- Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 130.981 mDT au 31/12/2025 contre 160.808 mDT au 31/12/2024, soit une diminution de -29.827 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
CAISSE	108 960	82 173	26 787	32,6%
Caisse en Dinars	100 163	71 629	28 534	39,8%
Caisse en devises	13 879	13 916	(37)	(0,3%)
Provisions sur caisse dinars et devises (1)	(5 044)	(3 334)	(1 710)	(51,3%)
BCT	21 465	78 079	(56 614)	(72,5%)
BCT en Dinars	2 059	(2 461)	4 520	183,7%
BCT en devises	19 406	80 540	(61 134)	(75,9%)
CCP	552	552	-	-
TGT	4	4	-	-
Provisions sur CCP et TGT (*)	(38)	(38)	-	-
Total	130 981	160 808	(29 827)	(39,9%)

(*) Les données au 31/12/2024 sont retraitées pour des besoins de comparabilité.

(1) Les provisions sur caisses dinars et devises se présentent comme suit :

Libellé	Provisions 2024	Reprises	Dotation	Reclassement	Provisions 2025
Caisse en dinars	(2 743)	-	(1 680)	(29)	(4 452)
Caisse en devises	(592)	-	-	-	(592)
Total	(3 334)	-	(1 680)	(29)	(5 044)

Ratio de liquidité

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2014-14 du 10 novembre 2014, les banques sont tenues de respecter un ratio minimum de liquidité de 100% pour l'année 2025 et l'année 2024. La STB affiche ces ratios :

Libellé	Seuil régl.	2025	Seuil régl.	2024
Ratio de liquidité	100%	1 060,53%	100%	469,83%

5.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 1 275.755 mDT au 31/12/2025 contre 693.545 mDT au 31/12/2024.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires	104 949	57 838	47 111	81,5%
Comptes courants des banques résidentes	2	2	-	-
Comptes courants des banques non-résidentes	104 946	57 835	47 111	81,5%
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	1	-	-
Prêts aux établissements financiers	1 150 498	592 520	557 978	94,2%
Prêts sur le marché monétaire en Dinars	355 000	110 000	245 000	223%
Prêts sur le marché échus	71 898	71 898	-	-
Prêts sur le marché monétaire en Devises	723 600	410 622	312 978	76,2%
Provisions sur prêts interbancaires	(1 739)	(1 898)	159	8,4%
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés	21 000	44 919	(23 919)	-53%
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (Leasing)	21 000	29 325	(8 325)	(28,4%)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (Tunis Ré)	-	15 594	(15 594)	(100,0%)
Créances rattachés	1 047	166	881	530,7%
Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	162	24	138	575,0%
Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	885	142	743	523,2%
Total	1 275 755	693 545	582 210	83,9%

Les créances par exigibilité au refinancement de la BCT se présentent comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Éligibles au refinancement de la BCT	-	3 000	(3 000)	(100,0%)
Non éligibles aux refinancements de la BCT	1 274 708	690 379	584 329	84,6%
Total	1 274 708	693 379	581 329	83,8%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire se présente comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	1 274 708	693 379	581 329	83,8%
Total	1 274 708	693 379	581 329	83,8%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2025 se détaille comme suit :

Libellé	≤ 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	104 949	-	-	-	104 949
Comptes courants des banques résidentes	2	-	-	-	2
Comptes courants des banques non-résidentes	104 946	-	-	-	104 946
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	-	-	-	1
Prêts aux établissements bancaires	1 013 586	136 912	-	-	1 150 498
Prêts sur le marché monétaire en dinars	355 000	-	-	-	355 000
Prêts sur le marché échus	71 898	-	-	-	71 898
Prêts sur le marché monétaire en devises	586 688	136 912	-	-	723 600
Provisions sur prêts interbancaires	(1 739)	-	-	-	(1 739)
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	-	6 400	14 600	-	21 000
Total	1 116 796	143 312	14 600	-	1 274 708

Agios réservés : Les comptes d'agios réservés arrêtés au 31/12/2025 se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Agios réservés sur C/C	(50 488)	(46 836)	(3 652)	(7,8%)
Agios réservés sur Avals et Cautions	(3 280)	(1 966)	(1 314)	(66,8%)
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	(321 039)	(273 040)	(47 999)	(17,6%)
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	(236 113)	(216 963)	(19 150)	(8,8%)
Agios réservés sur crédits garantis par l'État	(1 158)	(1 158)	-	-
Agios réservés sur C/C Associés	(34 579)	(34 579)	-	-
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	(130 994)	(134 043)	3 049	2,3%
Agios réservés/ créances à abandonner	(3 843)	(3 843)	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	(7 673)	(17 858)	10 185	57,0%
Sous Total	(789 167)	(730 287)	(58 880)	(8,1%)
Total	(789 167)	(730 287)	(58 880)	(8,1%)

Libellé	2024	Dotations	Reprises	Reclass.	2025
Provisions sur comptes courants	(150 456)	(56 062)	25 692	-	(180 826)
Provisions sur ressources spéciales	(54 518)	(5 313)	11 264	-	(48 567)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(782 792)	(275 773)	80 243	-	(978 322)
Provisions sur comptes courants associés	(45 552)	(2)	-	-	(45 554)
Provisions sur créances à abandonner	(455)	-	-	-	(455)
Provisions collectives	(190 264)	-	17 140	-	(173 124)
Total	(1 224 037)	(337 150)	134 339	-	(1 426 848)

Libellé	2024	Dotations	Reprises	Reclass	2025
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(763 190)	(201 988)	88 970	-	(876 208)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(270 583)	(135 162)	28 229	-	(377 516)
Provisions collectives	(190 264)	-	17 140	-	(173 124)
Total	(1 224 037)	(337 150)	134 339	-	(1 426 848)

- Éligibilité au refinancement de la Banque Centrale

Les créances (après décote) éligibles au refinancement de la banque centrale se présentent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Créances éligibles au refinancement	392 545	1 027 924	(635 379)	(61,8%)

5.3.1 - Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué une dotation nette sur provisions additionnelles de -106 933 mille dinars au titre de l'exercice 2025, sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Le solde des provisions additionnelles s'élève au 31 décembre 2025 à 377 516 mille dinars.

5.3.2 – Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2025-04 du 3 Février 2025 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991. Au 31 décembre 2025, la banque a procédé à une reprise de provision collective pour un montant de 17 140 mDT.

5.3.3 – Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 1 185 mille dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

5.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève 100.891 mDT au 31/12/2025 contre 374.486 mDT au 31/12/2024. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	2024	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	2025
I- Titres de placement	283 527	97 807	(280 443)	-	100 891
1.1 Titres émis par l'État et les organismes publics	283 527	97 807	(280 443)	-	100 891
Valeurs brutes	279 215	97 807	(279 215)	-	97 807
Créances et dettes rattachées	9 947	-	(6 258)	-	3 689
Décote	(5 635)	-	5 030	-	(605)
II- Titres de transactions	90 959	-	(90 959)	-	-
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	90 959	-	(90 959)	-	-
Bons du trésor	95 902	-	(95 902)	-	-
Créances et dettes rattachées	(4 943)	-	4 943	-	-
Total net	374 486	97 807	(371 402)	-	100 891

5.5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titres d'investissement s'élève à 4.784.829 mDT au 31/12/2025 contre 3.499.674 mDT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
BTA d'investissement	3 153 707	1 952 725	1 200 982	61,5%
Décote/primes sur BTA d'investissement	(41 834)	(56 218)	14 384	25,6%
Créances rattachées	135 120	63 822	71 298	111,7%
Total BTA d'investissement	3 246 993	1 960 329	1 286 664	65,6%
Emprunts obligataires	5 676	8 395	(2 719)	(32,4%)
Emprunt national	1 080 900	1 121 500	(40 600)	(3,6%)
Provisions Emprunts obligataires	(4 476)	(6 197)	1 721	27,8%
Créances rattachées	42 338	43 963	(1 625)	(3,7%)
Total autres titres d'investissement	1 124 438	1 167 661	(43 223)	(3,7%)
Fonds gérés SICAR	116 722	102 473	14 249	13,9%
Provisions Fonds gérés	(56 425)	(56 258)	(167)	(0,3%)
Total Fonds gérés	60 297	46 215	14 082	30,5%
Parts dans les fonds commun de placement	72 797	57 797	15 000	26,0%
Provisions sur parts dans les FCP	(3 827)	(3 792)	(35)	(0,9%)
Total FCP	68 970	54 005	14 965	27,7%
Parts dans les entreprises liées	160 564	160 565	(0)	(0,0%)
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises (*)	153 883	133 123	20 759	15,6%
Titres de participations	127 542	123 512	4 030	3,3%
Participations en rétrocession	18 056	18 056	-	-
Sociétés en liquidation	30	30	-	-
Provisions titres de participation	(175 612)	(163 490)	(12 122)	(7,4%)
Créances et dettes rattachées	(332)	(332)	-	-
Total Titres de participation	284 131	271 464	12 667	4,7%
Total général	4 784 829	3 499 674	1 285 155	36,7%

(*) Le montant de la variation est relatif à la souscription de la STB à l'augmentation du capital de la TUNISIAN FOREIGN BANK pour un montant de 6 millions d'euro, soit l'équivalent à 20,759 millions de dinars.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	2024	Souscription	Cession / remboursement /restitution	Résultats capitalisés	Reclassement	2025
BTA d'investissement	1 952 725	1 200 982	-	-	-	3 153 707
Emprunts obligataires	8 395	-	(2 719)	-	-	5 676
Emprunt national	1 121 500	-	(40 600)	-	-	1 080 900
Fonds gérés SICAR	102 473	15 000	(1 278)	527	-	116 722
Fonds commun de placement	57 797	15 000	-	-	-	72 797
Titres de participation	123 512	4 030	-	-	-	127 542
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	133 123	20 759	-	-	-	153 883
Parts dans les entreprises liées	160 565	0	-	-	-	160 564
Société en liquidation	30	-	-	-	-	30
Participation en rétrocession	18 056	-	-	-	-	18 056
Total en mDT	3 678 176	1 255 711	(44 597)	527	-	4 889 877

La ventilation des titres d'investissement hors BTA au 31/12/2025 en titres cotés et titres non cotés est comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Titres non cotés	1 683 826	1 680 948	2 878	0,2%
Titres cotés	51 039	43 198	7 841	18,2%
Titres OPCVM	1 305	1 305	-	-
Valeur Brute en mDT	1 736 170	1 725 451	10 719	0,6%

La liste des principales entreprises filiales au 31/12/2025 se détaille comme suit :

Filiales	Quote part du capital détenu par la « S.T.B »	Valeur Comptable Brute	Provision	Valeur Comptable Nette
SECTEUR FINANCIER				
STRC	91,93%	36 462	0	36 462
STB SICAR	81,99%	16 205	0	16 205
STB INVEST	93,82%	37 911	0	37 911
STB-FINANCE	61,34%	4 749	0	4 749
BFT	78,18%	3 535	3 535	0
TF Bank	50,00%	103 052	54 974	48 078
SECTEUR TOURISTIQUE				
SKANES PALACE INTERNATIO	99,76%	6 180	6 180	0
AFRICA SOUSSE	96,94%	9 050	9 050	0
ED-DKHILA	61,21%	3 221	0	3 221
CIE HOTELI CENTRES VILLES	59,32%	2 100	2 488	-388
SECTEUR BATIMENT				
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	84,71%	7 461	2 250	5 211
SECTEUR SERVICES				
STE LA GENERALE DE VENTE	50,00%	2 000	0	2 000
ACTIVHOTELS	97,57%	28 084	7 837	20 247

Le portefeuille investissement comprend les Fonds Gérés par la société « STB SICAR » d'une valeur brute totale de 116 722 mDT, et qui ont été provisionnés à hauteur de 56 425 mDT. Le solde des fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Fonds initial	Résultat capitalisés	Remboursements Antérieurs	Particip. en rétrocession	Particip. Directes	Titres SICAV	Solde 2025
FG STB 1	8 000	-1 764	1 236	2 216	2 094	-	4 999
FG STB 2	8 000	233	3 083	4 315	299	200 000	5 150
FG STB 3	5 000	375	1 520	2 479	1 000	-	3 855
FG STB 4	6 500	40	1 775	4 420	-	20 000	4 765
FG STB 5	6 824	59	1 742	4 482	231	-	5 141
FG STB 6	2 707	-255	1 994	384	80	-	458
FG STB 7	800	3	158	247	390	-	645
FG STB 8	6 752	222	1 672	4 285	382	-	5 302
FG STB 9	4 800	25	799	3 837	-	120 000	4 026
FG STB 10	8 748	14	250	8 491	-	5 000	8 512
FG STB 11	6 000	-72	883	4 440	83	30 000	5 045
FG STB 12	9 898	62	2 114	6 122	813	794 200	7 846
FG ID 1	2 000	-146	620	1 183	-	-	1 234
FG ID 2	2 000	-349	389	1 406	-	-	1 262
FG ID 3	5 436	198	1 727	3 029	680	-	3 907
FG ID 4	360	3	48	310	-	-	314
FG ID 5	1 133	8	287	846	-	-	854
FG ID 6	4 000	-559	1 489	2 055	381	-	1 952
FG STB 14	10 000	281	0	8 020	-	1 140 909	10 281
FG STB 15	10 000	113	0	8 320	-	939 000	10 113
FG STB 16	15 000	1 062	0	5 564	-	-	16 061
FG STB 17	15 000	0	0	-	-	-	15 000
Total	138 958	-447	21 786	76 451	6 433	3 249 109	116 722

5.6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 153.574 mDT au 31/12/2025. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2024	Acquisition/ Cession 2025	Reclassement	Valeur Brute 2025	Amort/Prov 2024	Dotation Amort/ Prov. 2025	Amort/Prov 2025	Valeur Nette 2025
Immobilisations Incorporelles	48 216	3 350	425	51 991	(40 113)	(4 594)	(44 707)	7 284
Logiciel informatique	48 023	3 350	425	51 798	(39 982)	(4 589)	(44 571)	7 227
Frais Etudes et Développements	136	-	-	136	(131)	(5)	(136)	0
Droit au bail	57	-	-	57	-	-	-	57
Immobilisations Corporelles	347 724	11 648	(877)	358 495	(200 355)	(11 850)	(212 205)	146 290
Terrains	47 702	-	(452)	47 250	-	-	-	47 250
Constructions	73 592	235	4 760	78 587	(41 386)	(1 991)	(43 377)	35 210
Mobilier de bureaux	11 426	326	-	11 752	(9 269)	(1 025)	(10 294)	1 458
Matériel de transport	3 669	-	-	3 669	(2 715)	(432)	(3 147)	522
Matériel informatique	63 449	5 728	(88)	69 089	(56 019)	(4 755)	(60 774)	8 315
Matériel de communication	2 073	2	-	2 075	(1 990)	(29)	(2 019)	56
Matériel de bureaux	20 263	15	-	20 278	(18 610)	(543)	(19 153)	1 125
Matériel de sécurité	10 999	149	751	11 899	(5 590)	(1 088)	(6 678)	5 221
Matériel de climatisation	6 096	166	-	6 262	(5 930)	(91)	(6 021)	241
Agencements, amén. et instal.	80 021	5 027	(976)	84 072	(51 883)	(4 381)	(56 264)	27 808
Mob- bureau hors expl.	33	-	-	33	(33)	-	(33)	-
Mat-outil hors exploit	403	-	-	403	(381)	(8)	(389)	14
Immeubles hors exploit	27 553	-	(4 760)	22 793	(6 549)	2 493	(4 056)	18 737
Constructions en cours	445	-	(112)	333	-	-	-	333
TOTAL	395 940	14 998	(452)	410 486	(240 468)	(16 444)	(256 912)	153 574

5.7 – Autres actifs

Au 31/12/2025, les autres postes d'actif totalisent 270.286 mDT contre 312.748 mDT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Valeurs télécompensables (*)	30 971	48 662	(17 691)	(36,4%)
Monétique (*)	40 215	30 219	9 996	33,1%
Comptes liés à la comptabilité multidevises (*)	2 452	47 104	(44 651)	(94,8%)
Siège, succursales et agences	14 536	24 468	(9 932)	(40,6%)
Déficit des caisses (*)	6 618	6 252	366	5,8%
Personnel - avances et acomptes	12 523	11 698	825	7,1%
Stocks divers	2 100	2 313	(213)	(9,2%)
IS (actifs) (*)	35 862	17 815	18 046	101,3%
Comptes d'ordre (*)	33 362	27 833	5 528	19,9%
Avances sur affaires contentieuses (*)	12 904	12 829	74	0,6%
Jetons de présence à recevoir (*)	4 002	3 486	515	14,8%
Comptes figés (*)	94 176	93 351	825	0,9%
Affaire ABCI (TF Bank) (*)	15 176	14 914	262	1,8%
Saisie arrêt Sur Cpt BCT *	7 990	-		
Autres comptes actifs *	5 276	10 773	(5 497)	(51,0%)
Total Brut	318 162	351 718	(41 545)	(11,8%)
Provisions sur les comptes figés *	(22 607)	(22 607)	-	-
Provisions sur des saisies arrêts au niveau de la BCT *	(7 990)	-	(7 990)	-
Provisions sur comptes Siège, succursales et agences *	(2 613)	(2 719)	107	3,9%
Provisions sur affaires contentieuses *	(12 402)	(11 408)	(994)	(8,7%)
Autres provisions sur les comptes d'actifs *	(2 265)	(2 236)	(29)	(1,3%)
Total net	270 286	312 748	(50 451)	(16,1%)

(*) Données au 31/12/2024 retraitées pour des besoins de comparabilité.

5.8 – Banque Centrale et CCP

Au 31/12/2025 ce poste totalise 16.351mDT contre 511.665mDT au 31/12/2024. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Appel d'offre	-	481 000	(481 000)	(100,0%)
Utilisations auprès de la BCT	16 351	25 250	(8 899)	(35,2%)
Dettes rattachées	-	5 415	(5 415)	(100,0%)
TOTAL	16 351	511 665	(495 314)	(96,8%)

5.9 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2025 ce poste totalise 336.396 mDT contre 431.992 mDT au 31/12/2024. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Comptes à vue des établissements bancaires	38 652	66 214	39	38 652
- Banques de dépôts	1	1	-	-
- Banques non-résidentes	38	38 651	(38 613)	(99,9%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	374 251	491 154	310 405	374 251
- Emprunts en dinars	110 200	236 500	(126 300)	(53,4%)
- Emprunts en devises	200 205	137 751	62 454	45,3%
Avoir en compte des établissements financiers	18 932	22 540	25 900	18 932
Dettes rattachées	157	1 683	52	157
Total	336 396	431 992	(95 596)	(22,1%)

La ventilation des emprunts des établissements bancaires et financiers selon la matérialisation des emprunts par des titres du marché interbancaires se présente comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Matérialisés par des titres	-	-	-	-
Non matérialisés par des titres	336 396	431 992	(95 596)	(22,1%)
Total	336 396	431 992	(95 596)	(22,1%)

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2025 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements bancaires	39	-	-	-	39
- Banques de dépôts	1	-	-	-	1
- Banques non-résidentes	38	-	-	-	38
Emprunts auprès des établissements bancaires	310 405	-	-	-	310 405
- Emprunts en dinars	110 200	-	-	-	110 200
- Emprunts en devises	200 205	-	-	-	200 205
Avoir en compte des établissements financiers	25 900	-	-	-	25 900
Dettes rattachées	52	-	-	-	52
Total	336 396	-	-	-	336 396

5.10 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 12.508.096 mDT au 31/12/2025 contre 11.400.113 mDT au 31/12/2024. Les dépôts se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Dépôts à vue	3 159 868	3 031 161	128 707	4,2%
Dépôts épargne	4 993 243	4 640 881	352 362	7,6%
Compte à terme	1 527 362	1 154 627	372 735	32,3%
Comptes en dinars convertibles	155 202	117 997	37 205	31,5%
Dépôts en devises	791 424	808 501	(17 077)	(2,1%)
Placements en devises	301 501	331 360	(29 859)	(9,0%)
Bons de caisse	674 043	671 092	2 951	0,4%
Autres Sommes dues à la clientèle	371 529	293 903	77 626	26,4%
Dettes rattachées	15 424	7 591	7 833	103,2%
Certificats de dépôts	518 500	343 000	175 500	51,2%
Total	12 508 096	11 400 113	1 107 983	9,7%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	3mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à plus	Encours brut
Dépôts à vue	4 214 708	192 792	495	-	4 407 995
Dépôts à vue dinars	3 159 868	-	-	-	3 159 868
Comptes en dinars convertibles	155 202	-	-	-	155 202
Comptes en devises	791 424	-	-	-	791 424
Placement en devises	108 214	192 792	495	-	301 501
Dépôts épargne	4 993 243	-	-	-	4 993 243
Comptes spéciaux d'épargne	4 947 674	-	-	-	4 947 674
Autres comptes d'épargne	45 569	-	-	-	45 569
Dépôts à terme	1 247 441	1 315 367	157 097	-	2 719 905
Compte à terme	581 005	836 302	110 055	-	1 527 362
Bons de caisse	223 936	403 065	47 042	-	674 043
Certificats de dépôts	442 500	76 000	-	-	518 500
Autres Sommes dues à la clientèle	371 529	-	-	-	371 529
Total	10 826 921	1 508 159	157 592	-	12 492 672

5.11 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste totalise 590.773 mDT au 31/12/2024 contre 670.851 mDT au 31/12/2023 et se réparti comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Emprunts obligataires & privés (a)	174 444	222 155	(47 711)	(21,5%)
Ressources spéciales (b)	280 559	321 462	(40 903)	(12,7%)
Ressources budgétaires	73 067	80 636	(7 569)	(9,4%)
Ressources extérieures	207 492	240 826	(33 334)	(13,8%)
Intérêts sur emprunts obligataires	47 409	52 863	(5 454)	(10,3%)
Intérêts à payer sur ressources extérieures	2 643	2 966	(323)	(10,9%)
Dettes rattachées	388	388	-	-
Écart de conversion sur emprunt (*)	(4 559)	(9 061)	4 502	49,7%
Total	500 884	590 773	(89 889)	(15,2%)

(*) Le risque lié à la fluctuation de taux de change est couvert par le fonds national de garantie géré par Tunis Ré.

(a) Emprunts obligataires & privés

La ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 31/12/2025 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois]3 mois-1 an]]1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	11 064	86 877	72 149	4 354	174 444

La ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme se détaille au 31/12/2025 comme suit :

Description	Solde 2024	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 2025
Emprunt long terme	174 443	-	-	(97 669)	76 775
Emprunt court terme	47 712	-	(47 712)	97 669	97 669
Total	222 155	-	(47 712)	-	174 444

(b) Ressources spéciales

La ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle se détaille au 31/12/2025 comme suit :

Description	≤3 mois] 3 mois-1 an]] 1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Ressources spéciales	2 898	28 338	124 677	51 579	207 492
Ressources budgétaires	453	8 133	27 335	37 146	73 067

La ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme se détaille au 31/12/2025 comme suit :

Description	Solde 2024	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Réévaluation	Solde 2025
Ressources long terme	281 031	2 107	-	(42 401)		240 737
Ressources court terme	40 431	-	(38 507)	37 898		39 822
Total ressources avant couverture	321 462	2 107	(38 507)	(4 503)	-	280 559
Couverture sur Ressources en devises	(9 061)	-	-	4 502		(4 559)
Total ressources	312 401	2 107	(38 507)	(1)	-	276 000

5.12 – Autres Passifs

Ce poste totalise 654.632 mDT au 31/12/2025 contre 751.526 mDT au 31/12/2024 :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Valeurs télécompensables (*)	688	53 139	(52 451)	(98,7%)
Monétique (*)	31 902	15 834	16 068	101,5%
Comptes d'ordres (*)	38 872	13 828	25 043	181,1%
Fonds de péréquation de change (*)	11 190	11 529	(339)	(2,9%)
Effets avec bons à payer non encore présentés à l'encaissement (*)	10 818	6 957	3 861	55,5%
Prélèvements sur engagements par signature donnés (*)	45 721	41 359	4 361	10,5%
Excédent des caisses (*)	10 001	8 856	1 145	12,9%
Personnel - charges à payer (*)	66 474	62 521	3 953	6,3%
État - impôts et taxes à payer (*)	40 391	35 891	4 501	12,5%
Contribution sociale de solidarité (*)	1 428	6 622	(5 194)	(78,4%)
Charges sociales à payer (*)	12 046	13 608	(1 562)	(11,5%)
Jetons de présence à payer (*)	2 158	1 538	620	40,3%
Dotations remboursables de l'Etat (*)	-	37 000	(37 000)	(100,0%)
Écart de conversion (*)	-	42 267	(42 267)	(100,0%)
Autres charges à payer (*)	7 860	8 918	(1 058)	(11,9%)
Comptes figés (*)	114 125	111 497	2 628	2,4%
Autres comptes passifs (*)	10 816	10 020	795	7,9%
Provisions pour indemnité de départ à la retraite (*)	83 326	82 580	746	0,9%
Provisions sur engagements par signature (*)	88 814	78 154	10 660	13,6%
Provisions sur risques des affaires contre la Banque (*)	53 996	57 321	(3 325)	(5,8%)
Provisions sur suspens BCT et correspondants NOSTRO (*)	2 794	28 554	(25 760)	(90,2%)
Provisions sur multidevises	12 105	12 105	0	0,0%
Autres provisions pour risques et charges (*)	9 108	11 428	(2 320)	(20,3%)
Total	654 632	751 526	(96 894)	(12,9%)

(*) Données au 31/12/2024 retraitées pour des besoins de comparabilité.

5.13 – Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élevé à 776 875mDT. Il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Capital social	Dotation de l'État	Primes liées au capital	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Réserves pour risques bancaires	Actions propres	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Capitaux propres au 31-12-2023	776 875	-	86 614	17 084	49 479	80 305	9 974	8 361	45 028	(5 536)	21 392	61 597	50 601	1 201 774
Affectation résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 049	(50 601)	(26 552)
Souscription Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement dotation de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Mouvement	-	-	-	6 552	-	-	20 000	(1 072)	-	-	(461)	461	-	25 480
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	82 500	82 500
Capitaux propres au 31-12-2024	776 875	-	86 614	23 636	49 479	80 305	29 974	7 289	45 028	(5 536)	20 931	86 107	82 500	1 283 202
Modification comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres retraités au 31-12-2024	776 875	-	86 614	23 636	49 479	80 305	29 974	7 289	45 028	(5 536)	20 931	86 107	82 500	1 283 202
Affectation résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	44 070	(82 500)	(38 430)
Souscription Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement dotation de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Mouvement	-	-	-	8 430	-	-	30 000	(1 108)	-	(4 055)	(1 099)	647	-	32 814
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	65 930	65 930
Capitaux propres au 31-12-2025	776 875	-	86 614	32 066	49 479	80 305	59 974	6 181	45 028	(9 591)	19 832	130 824	65 930	1 343 516

Le pourcentage des actions détenues par la banque par rapport au total des actions en circulation.

Nombre Total d'actions ordinaires	155 375 000
Nombre d'actions propres	1 883 762
Le pourcentage des actions détenues par la banque par rapport au total des actions en circulation.	1,21%

5.13.1 – Réserves pour fonds social

Les réserves pour fonds social s'élèvent au 31 décembre 2025 à 6 181 mDT contre 7.289 mDT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Prêts au personnel	4 780	5 683
Trésorerie	1 401	1 606
Total	6 181	7 289

5.13.2 – Bénéfice par action

Libellé	2025	2024	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en DT)	65 929 603	82 500 257	(16 570 654)	-20,1%
Nombre d'actions ordinaires	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Nombre d'actions propres	1 883 762	686 985	1 196 777	174,2%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	153 491 238	154 688 015	(1 196 777)	-0,8%
Nombre d'actions moyen pondéré	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Bénéfices revenant aux actions propres	799 329	364 772	434 557	119,1%
Bénéfice par action de valeur nominale de DT	0,430	0,533	- 0,104	-19,5%

6- NOTES RELATIVES A L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1 - Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 décembre 2025 des éléments suivants :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	1 001 055	1 057 900	(56 845)	(5,4%)
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	374 019	401 562	(27 543)	(6,9%)
Total cautions, avals et autres garanties données	1 375 074	1 459 462	(84 388)	(5,8%)
Crédits documentaires et acceptations import	601 319	605 343	(4 024)	(0,7%)
Crédits documentaires et acceptations export	195 026	39 588	155 438	392,6%
Total crédits documentaires	796 345	644 931	151 414	23,5%
Total passifs éventuels	2 171 419	2 104 393	67 026	3,2%

Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 796.344 mDT au 31/12/2025 contre 644.931 mDT au 31/12/2024. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Débiteurs par accreditifs export devises	-	-	-	195 026	195 026
Débiteurs par accreditifs import devises	-	-	-	601 319	601 319
Total	-	-	-	796 345	796 345

6.2 - Engagements donnés

Le poste « Engagements donnés » s'élève au 31 décembre 2025 à 210.444 mDT contre 93.120 mDT au 31 décembre 2024.

Libellé	2025	2024	Variation	%
Engagements de financement	210 418	93 094	117 324	126,0%
Engagements sur titres	26	26	-	-
Total	210 444	93 120	117 324	126,0%

6.3 - Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 décembre 2025 à 5.366.092 mDT contre 5.397.968 mDT au 31 décembre 2024 :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	374 019	401 562	(27 543)	(6,9%)
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	1 954 878	2 155 452	(200 574)	(9,3%)
Garanties reçues de la clientèle *	3 037 195	2 840 954	196 241	6,9%
Total	5 366 092	5 397 968	(31 876)	(0,6%)

(*) Les données au 31/12/2024 sont retraitées pour des besoins de comparabilité.

7- NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

7.1 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élevaient au 31 Décembre 2025 à 882.105 mDT contre à 962.696 mDT au 31 Décembre 2024 et s'analysent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	49 186	38 883	10 303	26,5%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	25 419	8 445	16 974	201,0%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	23 767	30 438	(6 671)	(21,9%)
Intérêts sur créances sur la clientèle	807 503	895 937	(88 434)	(9,9%)
Intérêts en agios sur comptes débiteurs	81 124	98 289	(17 165)	(17,5%)
Intérêts sur crédit à la clientèle (1)	726 379	797 648	(71 269)	(8,9%)
Revenus assimilés	25 415	27 876	(2 461)	(8,8%)
Total	882 104	962 696	(80 592)	(8,4%)

(1) Les intérêts sur crédit à la clientèle tiennent compte de l'abattement des intérêts conformément à la loi 41-2024 et ce pour un montant de 10 millions de dinars.

7.2 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2025 à 136.125 mDT contre 140.907 mDT au 31 Décembre 2024 et s'analyse comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Chèques, effets, virements et tenue de compte	54 101	59 329	(5 228)	(8,8%)
Opérations sur titres	706	2 894	(2 188)	(75,6%)
Opérations de change	16 812	14 295	2 517	17,6%
Opérations de commerce extérieur	10 683	10 582	101	1,0%
Coffre-fort	59	52	7	13,5%
Études	17 043	16 581	462	2,8%
Autres	36 721	37 174	(453)	(1,2%)
Total	136 125	140 907	(4 782)	(3,4%)

7.3 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 80.895 mDT contre 80.856 mDT au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	10 784	14 078	(3 294)	(23,4%)
Intérêts nets sur bons de trésor	10 784	14 078	(3 294)	(23,4%)
Gains (pertes) nets sur titres de placement	17 085	21 360	(4 275)	(20,0%)
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	13 404	17 620	(4 216)	(23,9%)
Pertes sur titres de placement	3 681	3 740	(59)	(1,6%)
Gains nets sur opérations de change	53 026	45 418	7 608	16,8%
Résultat sur opérations de change	51 840	42 854	8 986	21,0%
Commissions sur change manuel	1 186	2 564	(1 378)	(53,7%)
Total	80 895	80 856	39	0,0%

7.4 – Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2025 à 353.418 mDT contre 223.572 mDT au 31 décembre 2024 et s'analysent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	110 996	79 800	31 196	39,1%
Intérêts et revenus assimilés sur BTA investissement	223 839	127 783	96 056	75,2%
Dividendes et revenus assimilés /titres de participations	18 583	15 989	2 594	16,2%
Total en mDT	353 418	223 572	129 846	58,1%

7.5 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2025 à -737.649 mDT contre - 742.491 mDT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires	(45 739)	(81 411)	35 672	43,8%
Opérations avec la clientèle	(657 241)	(616 920)	(40 321)	(6,5%)
Emprunts et ressources spéciales	(34 655)	(44 148)	9 493	21,5%
Autres intérêts et charges	(14)	(12)	(2)	(16,7%)
Total	(737 649)	(742 491)	4 842	0,7%

7.6 – Analyse de l'évolution du produit net bancaire

Le produit net bancaire a enregistré une baisse de 7,5% entre l'exercice 2024 et l'exercice 2025, cette évolution est expliquée comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés	882 104	962 696	(80 592)	(8,4%)
Intérêt courus et charges assimilées	(737 649)	(742 491)	4 842	0,7%
Marge nette d'intérêts	144 455	220 205	(75 750)	(34,4%)
Commissions reçues	136 125	140 907	(4 782)	(3,4%)
Commissions payées	(16 341)	(15 801)	(540)	(3,4%)
Commissions nettes	119 784	125 106	(5 322)	(4,3%)
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	80 895	80 856	39	0,0%
Revenus du portefeuille titres d'investissement	353 418	223 572	129 846	58,1%
Produit net bancaire	698 552	649 739	48 813	7,5%

7.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	2025	2024	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(277 997)	(205 502)	(72 495)	(35,3%)
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(213 013)	(192 800)	(20 213)	(10,5%)
Dotations aux provisions additionnelles	(136 215)	(83 876)	(52 339)	(62,4%)
Dotations aux provisions collectives	-	-	-	-
Reprises sur provisions pour créances douteuses	90 546	164 424	(73 878)	(44,9%)
Reprises sur provisions additionnelles	28 230	27 712	518	1,9%
Reprise sur provisions collectives sur créances non classées	17 139	18 522	(1 383)	(7,5%)
Créances cédées à STRC ou radiées	(78 311)	(165 639)	87 328	52,7%
Créances passées par pertes	(3 196)	(2 142)	(1 054)	(49,2%)
Reprise agios réservés sur créances cédées, radiées ou abandonnées	16 823	28 297	(11 474)	(40,5%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	9 753	5 037	4 716	93,6%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(14 789)	(7 868)	(6 921)	(88,0%)
Dotations aux provisions liées à l'assainissement social	-	-	-	-
Indemnités et pensions liées à l'assainissement social	(13)	(835)	822	98,4%
Reprises de provisions pour risques et charges	34 834	13 729	21 105	153,7%
Reprises de provisions pour départ à la retraite et assainissement social	8	757	(749)	(98,9%)
Autres pertes et profits exceptionnels	(10 287)	(746)	(9 541)	(1279,0%)
TOTAL	(268 244)	(200 465)	(67 779)	(33,8%)

7.8 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2025, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(14 350)	(12 390)	(1 960)	(15,8%)
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(1 177)	(1 094)	(83)	(7,6%)
Plus-values ou moins-values de cession du portefeuille d'investissement	723	609	114	18,7%
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	3 913	2 387	1 526	63,9%
Reprises sur provisions pour fonds gérés	1 010	390	620	159,0%
Total	(9 881)	(10 098)	217	2,1%

7.9 – Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 31/12/2025 un total de 1.776 mDT contre 1.815 mDT au 31/12/2024, détaillés comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Revenus des immeubles	1 743	1 771	(28)	(1,6%)
Autres produits accessoires	33	44	(11)	(25,0%)
Total	1 776	1 815	(39)	(2,1%)

7.10 – Frais personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2025 un total de 237.963 mDT contre 226.648 mDT au 31 Décembre 2024, détaillés comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Rémunération du personnel	(178 208)	(168 907)	(9 301)	(5,5%)
Charges sociales	(56 415)	(54 885)	(1 530)	(2,8%)
Autres charges liées au personnel	(3 340)	(2 856)	(484)	(16,9%)
Total	(237 963)	(226 648)	(11 315)	(5,0%)

7.11– Charges générales d’exploitation

Les charges générales d’exploitation ont atteint au 31 Décembre 2025 un total de 97.833 mDT contre 98.752 mDT au 31 Décembre 2024, détaillées comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	
			Mt	%
Charges générales d'exploitation (*)	(97 833)	(98 752)	919	0,9%
Frais d'exploitation non bancaires	(65 307)	(66 854)	1 547	2,3%
Autres charges d'exploitation	(32 526)	(31 898)	(628)	(2,0%)

(*) Les charges générales d'exploitation se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Loyer	(5 263)	(5 488)	225	4,1%
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(7 915)	(5 906)	(2 009)	(34,0%)
Travaux et façons exécutés par des tiers	(14 712)	(23 141)	8 429	36,4%
Cotisation d’adhésion Fond de garantie de dépôts	(31 492)	(28 130)	(3 362)	(12,0%)
Primes d'assurance	(2 601)	(2 781)	180	6,5%
Autres	(3 323)	(1 408)	(1 915)	(136,0%)
Impôts et taxes	(8 743)	(8 125)	(618)	(7,6%)
Fournitures faites à l'entreprise	(834)	(1 765)	931	52,7%
Rémunération d’intermédiaire et honoraire	(4 419)	(2 695)	(1 724)	(64,0%)
Transport et déplacement	(306)	(334)	28	8,4%
Frais divers de gestion	(18 225)	(18 979)	754	4,0%
Total	(97 833)	(98 752)	919	0,9%

7.12– Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de 21.788 mDT au 31/12/2025 à contre 21.906 mDT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Gains provenant des autres éléments ordinaires	29 719	30 474	(755)	(2,5%)
- Plus-value de cession	-	589	(589)	(100,0%)
- Subvention TFP	1 972	1 946	26	1,3%
- Autres gains (1)	27 747	27 939	(192)	(0,7%)
Pertes provenant des autres éléments ordinaires	(7 931)	(8 568)	637	7,4%
Total	21 788	21 906	(118)	(0,5%)

(1) Ce solde englobe principalement :

- Des récupérations sur des créances radiées pour un montant de 24.627 mDT au 31/12/2025 contre 23.063 mDT au 31/12/2024.

7.13– Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève au 31 Décembre 2025 à 22.338 mdt contre 32.172 mdt au 31 Décembre 2024.

Libellé	2025	2024	Variation	%
Résultat fiscal	55 846	80 431	(24 585)	(30,6%)
Impôts sur les sociétés	(22 338)	(32 172)	9 834	30,6%

7.14– Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires s'élève au 31 décembre 2025 à 3.909 mdt et se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(3 909)	(5 630)	1 721	30,6%
Total	(3 909)	(5 630)	1 721	30,6%

8- NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

8.1 – Flux de trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2025, un flux de trésorerie net positif de 2 093 842 mDT.

Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 292 394 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net positif de 842 072 mDT ;
- Les dépôts et les retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 1 100 151 mDT ;
- Les acquisitions/ cessions des titres de placement ont dégagé un flux net positif de 181 408 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont engendré un flux négatif de -403 088 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 101 274 mDT.

8.2 – Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2025, un flux net négatif de -884 891mDT.

8.3 – Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2025, un flux de trésorerie net négatif de -125 167 mDT.

8.4 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2025, un solde de 1 064.714 contre -19.070 mDT au 31 Décembre 2024, détaillées comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Caisse, CCP et reprise de liquidité	114 597	86 101	28 496	33,1%
BCT	5 114	(433 585)	438 699	101,2%
Banques et organismes spécialisés	104 910	19 186	85 724	446,8%
Prêts emprunts sur le marché monétaire	840 093	218 268	621 825	284,9%
Titres de transactions	-	90 960	(90 960)	(100,0%)
Total	1 064 714	(19 070)	1 083 784	5 683,2%

9- Informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernances (ESG)

La préparation de la présente note s'inscrit dans un contexte normatif national suite à la publication des communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et 13 février 2026.

La STB BANK présente dans cette note les informations relatives aux différents facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernances ayant un impact financier significatif conformément aux exigences méthodologiques des normes internationaux IFRS S1 et IFRS S2.

9-1- Mode de gouvernance :

La surveillance des risques et opportunités liés à la durabilité relève de la responsabilité du Conseil d'administration dans son ensemble, en tant qu'organe de gouvernance suprême de l'établissement.

Les responsabilités ESG du Conseil s'exercent à ce stade à travers les mécanismes existants de gouvernance stratégique et de supervision des risques. Par ailleurs, le renforcement des compétences ESG au niveau du Conseil constitue une priorité identifiée, en cohérence avec les exigences d'IFRS S1 qui imposent la divulgation des compétences et aptitudes disponibles pour superviser la stratégie de durabilité.

La supervision des enjeux ESG au niveau du Conseil s'exerce notamment via le Comité Stratégique, dans le cadre du suivi de la stratégie « STB Horizon 2026 » dont l'ESG constitue un axe transformationnel central.

9-2- Stratégie ESG

La stratégie ESG de la banque s'inscrit dans un cadre formalisé, structuré autour d'une analyse de matérialité conduite en 2023 dans le cadre de la démarche ISO 26000. Cette démarche a constitué le fondement méthodologique de l'identification des risques et opportunités de durabilité significatifs pour la banque.

Les risques et opportunités ESG identifiés affectent le modèle économique de la banque principalement à travers leur impact sur la qualité et la composition du portefeuille de crédit.

Sous le titre « Implémentation ESG », la stratégie « STB Horizon 2026 », dont la mise en œuvre a été engagée fin 2023 et se poursuit jusqu'en 2026 est décliné en sous projets concrets :

- Systèmes de Gestion des Risques E&S (SGRES) : Déploiement d'un système appliqué aux financements (risques clients) ainsi qu'aux procédures internes (achats et investissements).
- Bilan Carbone : Évaluation de l'empreinte carbone de la banque sur les Scopes 1 et 2.
- Transformation du Portefeuille : Accompagnement des secteurs porteurs vers la décarbonation et le verdissement et accompagner les clients (notamment les corporates et exportateurs) face aux défis climatiques et environnementaux.
- Plateforme RSE : Mise en place d'un outil digital de communication.

9-3- Gestion des risques et opportunités

La banque appréhende les facteurs ESG selon une double logique simultanée : une logique défensive, visant à identifier et à se prémunir contre les risques ESG susceptibles de menacer la solidité du bilan et la pérennité de l'institution, et une logique offensive, consistant à mobiliser ces mêmes facteurs comme levier d'orientation des flux financiers vers des activités résilientes et génératrices de valeur durable.

La STB BANK se trouve à l'approche finale de l'intégration réussie du SGES dans son processus de financement, dans son système d'information, et dans les flux de travail des crédits d'investissement. Le champ d'application actuel du SGES se concentre spécifiquement sur les investissements associés à certaines lignes extérieures. Une fois pleinement intégrée dans le flux de travail, sa portée sera élargie pour englober l'ensemble des crédits d'investissements à moyen et long terme.

Sur la base des analyses sectorielles conduites dans le cadre de la stratégie de verdissement de portefeuille, la STB BANK identifie les principaux risques physiques affectant les secteurs de son portefeuille Corporate et PME :

- Agriculture et pêche artisanale : vulnérabilité à la sécheresse, à l'irrégularité des précipitations, aux événements climatiques extrêmes (secteur prioritaire du programme ADAPT)
- Tourisme côtier : risques liés à la montée du niveau des mers et à l'érosion côtière
- Immobilier et construction : risques liés aux inondations dans les zones basses et à la chaleur extrême
- Industrie agroalimentaire, textile, ciment : risques liés à la disponibilité de l'eau et à l'augmentation des coûts énergétiques (secteurs prioritaires identifiés par l'étude multicritères 2024)

La concentration du portefeuille sur ces secteurs ne fait pas encore l'objet de limites formelles dédiées aux risques ESG dans le dispositif d'appétit au risque de l'établissement. L'intégration d'une dimension ESG dans la revue annuelle des limites sectorielles est prévue à partir de l'exercice 2026, sur la base des travaux d'identification des enjeux prioritaires conduits dans le cadre du bilan extra-financier 2024.

Exposition au Mécanisme d'ajustement Carbone aux Frontières (MACF)

À compter du 1er janvier 2026, le mécanisme MACF constitue simultanément un facteur de risque et un vecteur d'opportunités pour la clientèle exportatrice vers l'Union européenne.

Consciente de cette exposition et fidèle à sa mission d'accompagnement proactif de la transition bas carbone de ses clients, la STB BANK a organisé, au mois de juin 2025, le Green Value Forum, événement de sensibilisation dédié à la compétitivité carbone des entreprises tunisiennes exportatrices. Il a réuni entreprises clientes, experts techniques, représentants institutionnels et partenaires de la banque autour de quatre axes : le décryptage des obligations du MACF — calendrier d'application, secteurs concernés, obligations déclaratives et risques de surtaxations pour les entreprises non déclarantes. Aucune entreprise du portefeuille de la STB BANK n'a subi de surtaxations effective au titre du MACF au cours de l'exercice 2025, et aucune provision ou perte de valeur liée à ce mécanisme n'est comptabilisée dans les présents états financiers.

À la date d'arrêté des états financiers, la banque ne dispose pas d'éléments permettant de conclure à une incidence financière significative du dispositif MACF sur la qualité du portefeuille ou sur le coût du risque.

Toutefois, la banque demeure vigilante quant à l'exposition de son portefeuille à compter de l'exercice 2026, et les actions de sensibilisation conduites constituent précisément la réponse opérationnelle de la Banque à ce risque émergent, en vue d'en prévenir la matérialisation sur la qualité de ses actifs.

10- NOTE SUR LES PASSIFS EVENTUELS :

Une affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant la pandémie du COVID-19. Jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers par le conseil d'administration tenu le 06 avril 2026, aucune décision n'est notifiée à la banque à cet égard, ainsi le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire. Cette situation est considérée comme étant une éventualité en application de la NCT 14 « relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture » dont l'exercice de suivi sera réalisé de façon continue pour déterminer si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est devenue probable.

11- NOTE RELATIVE AUX EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par la réunion du conseil d'administration tenue le 06 avril 2026.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 31/12/2025 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE - STB BANK
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Banque (STB Bank) ;

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 04 juillet 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne de Banque - STB Bank (la « Banque »), qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 1 343 516 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 65 930 KDT.

À notre avis, à l'exception des incidences des questions décrites dans la section « *Fondement de l'opinion avec réserve* », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les rubriques « AC7 : Autres actifs » et « PA5 : Autres passifs », figurant respectivement parmi les actifs et les passifs du bilan arrêté au 31 décembre 2025, renferment plusieurs anciens comptes ouverts notamment pour la comptabilisation des opérations liées à la télé-compensation. Les soldes figés de ces anciens comptes de bilan totalisent 94 176 KDT pour les autres actifs et 114 125 KDT pour les autres passifs, au 31 décembre 2025.

En dehors desdits comptes figés, les rubriques « AC7 : Autres actifs » et « PA5 : Autres passifs » se composent particulièrement d'une multitude de comptes d'attente, de régularisation, d'ordre et inter-sièges (se référer aux Notes 5.7 et 5.12 des états financiers), utilisés dans le cadre des traitements comptables des opérations liées à la télé-compensation, à la monétique, à la salle de marché, aux transferts émis et reçus, etc. Ces comptes présentent des soldes significatifs qui ne sont pas analysés et justifiés par la Banque au 31 décembre 2025 (comparaison avec les existants réels, les dénouements postérieurs, etc.). De ce fait, leur apurement pourrait impacter de manière significative la situation financière de la Banque.

En sachant que les soldes des comptes non justifiés et/ou figés présentés parmi les autres actifs trouvent, dans leur majorité, leurs contreparties au niveau des autres passifs, une provision de 27 484 KDT a été constituée par la Banque afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse de ses capitaux propres ; cependant, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

Par ailleurs, nos travaux d'audit nous ont permis de relever également l'existence, au niveau de la rubrique « PA4 : Emprunts et ressources spéciales », figurant parmi les passifs du bilan arrêté au 31 décembre 2025, d'anciens comptes non mouvementés depuis plusieurs exercices et dont les soldes totalisent 19 151 KDT. Ces anciens passifs risquent de ne plus représenter des obligations actuelles pour la Banque et doivent être apurés conformément à la réglementation en vigueur.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (en produits) comptabilisés en résultat net de la Banque totalisent 1 018 229 KDT (environ 70% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.1.3 des états financiers « *Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la Banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par la Banque en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;

- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NC 24, *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Classification des créances sur la clientèle et estimation des provisions y afférentes

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2025, les créances sur la clientèle figurent à l'actif du bilan de la Banque pour un montant net de 8 643 559 KDT et représentent environ 56% du total des actifs. Leur montant brut s'élève à 10 859 574 KDT alors que les provisions, constituées en couverture du risque de crédit, et les intérêts et agios réservés s'élèvent respectivement à 1 426 848 KDT et 789 167 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.1 des états financiers « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la Banque procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur le critère de référence de l'antériorité des impayés mais aussi sur d'autres critères atténuants.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;

- La vérification du calcul arithmétique des montants des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification de la prise en compte par la Banque des ajustements proposés dans ce cadre.

3) Évaluation des titres d'investissement et créances rattachées à la date de clôture

a) Risques identifiés

Le portefeuille d'investissement de la Banque figure au bilan arrêté au 31 décembre 2025 pour un montant net de 4 784 829 KDT (dont BTA : 3 153 707 KDT et emprunts nationaux : 1 080 900 KDT) et représente environ 31% du total des actifs.

Comme indiqué dans la Note 3.2.1 des états financiers « *Portefeuille d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés initialement au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). D'autres critères objectifs peuvent être retenus pour déterminer la juste valeur, notamment des titres de participation, comme le prix stipulé lors de transactions récentes, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de l'entité émettrice.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, des créances rattachées et des provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités ayant fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La rubrique « AC3 : Créances sur la clientèle », figurant parmi les actifs du bilan arrêté au 31 décembre 2025, inclut les créances sur les entités publiques dont le total des engagements a passé de 2 753 319 KDT au 31 décembre 2024 à 2 421 133 KDT au 31 décembre 2025, soit une variation à la baisse de 332 186 KDT (-12%). Les engagements de l'Office du Commerce de la Tunisie (OCT) qui ont évolué de 534 454 KDT au 31 décembre 2024 à 573 273 KDT au 31 décembre 2025, enregistrent un dépassement significatif du seuil de 25% des fonds propres nets de la Banque, imposé par l'article 51 de la circulaire de la BCT n° 2018-06 du 05 juin 2018.

Les engagements des entités publiques, représentant environ 19% du total des engagements de la clientèle (bilan et hors bilan) au 31 décembre 2025, sont couverts à hauteur de 1 743 590 KDT par les garanties de l'État, 16 452 KDT par les autres garanties et 21 997 KDT par les provisions constituées ainsi que les agios et intérêts réservés par la Banque, soit une couverture totale de 1 782 039 KDT. Notons que pour les engagements de certaines entités publiques (hors ministères), les garanties de l'État obtenues en couverture du risque de contrepartie encouru par la Banque accusent une insuffisance globale de 118 780 KDT au 31 décembre 2025.

- 2) La rubrique « AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers », figurant parmi les actifs du bilan arrêté au 31 décembre 2025, renferme une créance douteuse de 71 739 KDT (provisionnée à hauteur de 1 739 KDT) sur la Banque Franco-Tunisienne (BFT), déclarée en état de cessation de paiement. La créance en principal de 70 000 KDT est couverte par une garantie de l'État en vertu de la convention signée par le Ministre des Finances, le Directeur Général de la STB et le Directeur Général de la BFT le 13 octobre 2011. Selon une correspondance officielle émanant du Ministère des Finances et datée du 10 mars 2022, cette garantie est prolongée jusqu'à la clôture de la liquidation de la BFT. De ce fait, aucune provision n'a été comptabilisée pour couvrir le risque de non-recouvrement du principal de ladite créance impayée.

Signalons, par ailleurs, que la rubrique « AC7 : Autres actifs » renferme, au 31 décembre 2025, une créance de 15 176 KDT, provisionnée à hauteur de 190 KDT, représentant les frais engagés par la Banque dans le cadre du contentieux en cours entre l'État Tunisien et le groupe ABCI. Selon une correspondance émanant du Ministère des Finances et datée du 13 septembre 2022, le remboursement de cette créance interviendra après la réalisation des travaux d'inventaire et de vérification nécessaires, en coordination avec les services concernés de la Banque.

- 3) La Note 4.1 des états financiers décrit que la Banque a procédé, au cours de l'exercice 2025, à la mise en place d'un nouveau système de comptabilité multidevises, avec l'assistance d'un cabinet externe, afin de se conformer aux prescriptions des normes comptables NC 22, *Contrôle interne et organisation comptable dans les établissements bancaires*, et NC 23, *Opérations en devises dans les établissements bancaires*. Cette opération a généré certains écarts de conversion ou de valorisation figurant au niveau de la rubrique « AC7 : Autres actifs » pour leur montant net de 2 452 KDT au 31 décembre 2025. Afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse de ses capitaux propres, suite à l'apurement de ces écarts, la Banque a constitué une provision pour un montant de 12 105 KDT.
- 4) La Note 4.2 des états financiers décrit que la Banque a procédé, au cours de l'exercice 2025, à l'apurement d'anciens suspens BCT et Correspondants (Ledger et Nostro), sur la base des résultats d'une mission confiée à un groupement d'experts-comptables, validés par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 15 janvier 2026. Les travaux d'apurement ont

concerné la majorité des anciens suspens et ont été effectués sur la base des informations disponibles et en faisant jouer la prescription juridique. Ils ont impacté positivement le résultat de l'exercice 2025 (avant impôt) pour un montant de 8 050 KDT (suite à la reprise d'une provision antérieurement comptabilisée pour un montant de 25 760 KDT).

Cependant, les états de rapprochement des comptes ouverts auprès de la BCT (Dinars et Devises) et des comptes des correspondants (Nostro), arrêtés au 31 décembre 2025, font apparaître d'anciens suspens résiduels totalisant les montants suivants :

Description	Débit	Crédit
<i>BCT (Dinars et Devises)</i>	24 936	39 653
Mouvements comptabilisés par la Banque et non pris en compte par la BCT	16 828	5 482
Mouvements comptabilisés par la BCT et non pris en compte par la Banque	8 108	34 171
<i>Correspondants (Nostro)</i>	20 792	35 093
Mouvements comptabilisés par la Banque et non pris en compte par les Correspondants	8 680	10 894
Mouvements comptabilisés par les Correspondants et non pris en compte par la Banque	12 112	24 199
Total en KDT	45 728	74 746

L'apurement de ces anciens suspens résiduels pourrait impacter de façon significative la situation financière de la Banque au 31 décembre 2025. De ce fait, une provision de 2 794 KDT a été constituée afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse des capitaux propres.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la Direction et au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Banque, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, à l'exception de celles en relation avec la réserve exprimée ci-avant et se rapportant notamment à certaines composantes du système d'information de la Banque et au contrôle comptable.

Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Participations croisées

Conformément aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales « *Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.* »

Cependant, cinq filiales de la Banque détiennent, au 31 décembre 2025, dans leur portefeuille-titres, des lots d'actions STB leur conférant des pourcentages de participation non importants, variant de 0,01% à 0,20%. Ces sociétés, tenues d'aliéner ces lots d'actions STB, sont privées des droits de vote qui y sont rattachés jusqu'à régularisation de la situation.

Tunis, le 14 avril 2026

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE
MANAGEMENT - GEM**

Abderrazak GABSI, associé



**P/ Le Groupement :
eXacom Audit & MAC**

Abderrazak SOUEI, expert-comptable



SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE (STB BANK)
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Banque (STB Bank) ;

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions nouvellement conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2025

1) Courant l'exercice 2025, la STB Bank a cédé à sa filiale STRC - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances - une enveloppe de créances compromises se présentant comme suit :

Désignation	Montant des créances brutes cédées	Montant des agios et intérêts réservés	Montant des provisions	Montant des créances nettes cédées
Lot 1	54 874	10 933	39 870	4 071
Total en KDT	54 874	10 933	39 870	4 071

Ces créances compromises ont été cédées au dinar symbolique.

2) Courant l'exercice 2025, la STB Bank a signé avec sa filiale STB SICAR une convention de gestion d'un fonds de capital-risque de 15 000 KDT et dont l'encours (net de provisions) s'élève à 15 000 KDT au 31 décembre 2025.

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion de ce fonds de capital-risque, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1,25% du montant du fonds alloué à la fin de chaque exercice ;
- Commission de performance de 25% calculée sur la base des plus-values réalisées, nettes des pertes enregistrées ;

- Commission sur dividendes de 10% calculée sur la base des dividendes servis par les sociétés du portefeuille.

Au cours de l'exercice 2025, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 104 KDT (hors TVA) au titre de ces différentes commissions de gestion.

- 3) Courant l'exercice 2025 et en vertu de plusieurs décisions émanant du Ministère des Finances, la STB Bank a bénéficié d'une enveloppe globale de 809 400 KDT au titre de la garantie de l'État, accordée pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques.
- 4) Courant l'exercice 2025, la STB Bank a souscrit, pour l'équivalent de 20 759 KDT, à l'augmentation du capital de la société « Tunisian Foreign Bank - TFB », approuvée par l'assemblée générale de ses actionnaires, tenue le 28 octobre 2025.
- 5) L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites, courant l'exercice 2025, par les filiales et entreprises associées de la STB Bank s'élève à 148 087 KDT, au 31 décembre 2025, et se répartit comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut	Période en nombre de jours	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2025
STB MANAGER	Certificat de dépôt	Filiale	10	8,49%	500
SICAV L'Épargnant	Certificat de dépôt	Filiale	10	8,29%	14 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Certificat de dépôt	Filiale	10	8,29%	21 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Dépôt à terme	Filiale	90	TMM+1,8%	43 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Dépôt à terme	Filiale	91	TMM+1,8%	15 000
SICAV L'Investisseur	Dépôt à terme	Filiale	91	TMM+1,8%	200
SICAV AVENIR	Dépôt à terme	Filiale	91	TMM+1,8%	200
Sté Touristique ED-DKHILA	Certificat de dépôt	Filiale	30	8,49%	500
ACTIVHOTELS	Certificat de dépôt	Filiale	90	8,49%	1 000
ACTIVHOTELS	Dépôt à terme	Filiale	90	TMM+1%	900
L'Immobilière de L'Avenue	Dépôt à terme	Filiale	90	TMM+1%	2 000
GEVE	Dépôt à terme	Filiale	180	TMM+2%	3 300
STRC	Dépôt à terme	Filiale	90	TMM+1%	30 687
STB INVEST	Dépôt à terme	Filiale	90	TMM+1%	3 900
STB INVEST	Dépôt à terme	Filiale	120	TMM+1%	1 000
STB INVEST	Dépôt à terme	Filiale	150	TMM+1%	1 200
MGERT	Dépôt à terme	Filiale	180	TMM+1%	8 500
MGERT	Dépôt à terme	Filiale	90	TMM+1%	700
Pôle de Compétitivité Monastir El Fejja	Dépôt à terme	Ets associée	90	TMM+1%	500
Total en KDT					148 087

Au cours de l'exercice 2025, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 19 546 KDT au titre de ces différentes conventions de dépôts.

- 6) Courant l'exercice 2025, la STB Bank a signé avec son intermédiaire en bourse, STB FINANCE, deux contrats de rachat par la Banque de ses propres actions.

Au titre de ses interventions sur le marché, dans ce cadre, la STB FINANCE perçoit une commission de courtage au taux de 0,2% du montant brut de chaque transaction d'achat ou de vente réalisée sur le marché.

Au cours de l'exercice 2025, la STB Bank a comptabilisé en charges des commissions de courtage par la somme globale de 9 874 DT (hors TVA).

Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

- 1) En vertu de la loi n° 2012-17 du 21 septembre 2012, la STB Bank a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la Banque.

En 2023, la STB Bank a procédé au remboursement de la première tranche de cette dotation de l'État, d'un montant de 40 000 KDT, étant donné qu'elle a retrouvé son équilibre financier suite au résultat bénéficiaire enregistré au cours de l'exercice 2022. Signalons qu'un avenant à la convention du 09 octobre 2012 a été signé en date du 03 octobre 2023 pour échelonner le remboursement du reliquat sur les exercices 2024 et 2025 pour les montants respectifs de 40 000 KDT et 37 000 KDT.

Au cours de l'exercice 2025, la STB Bank a procédé au remboursement de la dernière tranche de ladite dotation de l'État, dont le montant s'élève à 37 000 KDT.

- 2) Antérieurement à l'exercice 2025, la STB Bank a conclu avec l'État des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer des subventions non remboursables, des dotations ou des crédits) moyennant la perception de commissions de gestion.

L'encours cumulé de ces fonds budgétaires s'élève à 73 067 KDT au 31 décembre 2025. Les commissions de gestion revenant à la STB Bank, au titre de l'exercice 2025, totalisent 59 KDT (hors TVA).

- 3) Antérieurement à l'exercice 2025 et en vertu de décisions émanant du Ministre des Finances, la STB Bank a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État Tunisien (principal actionnaire), pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Au 31 décembre 2025, ces garanties de l'État totalisent 902 700 KDT.

- 4) Antérieurement à l'exercice 2025, la STB Bank a souscrit aux emprunts nationaux émis par l'État Tunisien (principal actionnaire).

Les caractéristiques de ces emprunts nationaux, leurs encours au 31 décembre 2025 ainsi que les intérêts s'y rapportant, ayant impacté le résultat de l'exercice clos à cette date, se présentent comme suit :

Désignation	Année de souscription	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Montant souscrit	Encours au 31/12/2025	Intérêts 2025
EMP NAT 2021-1	2021	5 ans	8,80%	25 000	25 000	2 200
EMP NAT 2021-2	2021	5 ans	8,80%	15 000	15 000	1 320
EMP NAT 2021-3	2021	5 ans	8,80%	35 000	35 000	3 072
EMP NAT 2022-1	2022	7 ans	TMM+2,5%	25 000	20 000	2 148
EMP NAT 2022-2	2022	7 ans	TMM+2,2%	26 000	20 800	2 281
EMP NAT 2022-3	2022	7 ans	TMM+2,2%	72 000	57 600	6 699
EMP NAT 2022-4	2022	7 ans	TMM+2,2%	80 000	64 000	7 765
EMP NAT 2023-1	2023	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	80 000	80 000	8 020
EMP NAT 2023-2	2023	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	54 000	54 000	5 358
EMP NAT 2023-3	2023	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	39 500	39 500	4 030
EMP NAT 2023-4	2023	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	100 000	100 000	9 923
EMP NAT 2024-1	2024	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	100 000	100 000	9 950
EMP NAT 2024-2	2024	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	120 000	120 000	11 940
EMP NAT 2024-3	2024	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	200 000	200 000	19 900
EMP NAT 2024-4	2024	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	150 000	150 000	15 008
Total en KDT				1 121 500	1 080 900	109 614

5) Antérieurement à l'exercice 2025, la STB Bank a signé avec le Ministère des Finances des conventions de financement en devises dans le cadre de prêts syndiqués octroyés par les banques de la place à l'État Tunisien (principal actionnaire).

Les caractéristiques de ces prêts syndiqués, leurs encours au 31 décembre 2025 ainsi que les intérêts s'y rapportant, ayant impacté le résultat de l'exercice clos à cette date, se présentent comme suit :

Nature de la convention	Relation	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Montant du prêt en devise	Encours au 31/12/2025 en devise	Encours au 31/12/2025 en KDT	Intérêts 2025 en KDT
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	5 ans	2,75%	10 millions EUR	-	-	209
Prêt syndiqué	Ministère des finances	5 ans	2,75%	20 millions EUR	10 millions EUR	34 228	1 297
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	4 ans	2,90%	15 millions EUR	7,5 millions EUR	25 671	1 038

Prêt syndiqué	Ministère des Finances	4 ans	Euribor 6 mois +1,70%	30 millions EUR	30 millions EUR	102 684	4 088
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	2 ans	5,85%	5 millions USD	5 millions USD	14 571	900
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	4 ans	4,75%	2 millions EUR	2 millions EUR	6 846	219
Total						184 000	7 751

- 6) L'encours des concours (hors prêts syndiqués) accordés par la STB Bank à l'État Tunisien (principal actionnaire), via ses ministères, s'élève à 348 000 KDT au 31 décembre 2025.
- 7) Antérieurement à l'exercice 2025, la STB Bank a consenti à sa filiale BFT - Banque Franco-Tunisienne - un prêt interbancaire d'un montant de 70 000 KDT pour une période de 7 jours renouvelable, avec un taux d'intérêt de 7,25%.

La garantie de l'État accordée à la STB Bank en couverture de ce prêt, suite à la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011, a été renouvelée jusqu'au 15 février 2021. Toutefois, selon une correspondance reçue du Ministère des Finances en date du 10 mars 2022, ladite garantie est prolongée jusqu'à l'achèvement de la liquidation de la BFT.

Au cours de l'exercice 2025, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts (totalement provisionnés) pour un montant de 99 KDT au titre de ce prêt.

- 8) Antérieurement à l'exercice 2025, la STB Bank a consenti à sa filiale BFT un prêt interbancaire d'un montant de 560 mille USD, soit l'équivalent de 1 790 KDT, échu le 1^{er} mars 2022 et demeurant impayé jusqu'au 31 décembre 2025.

Au cours de l'exercice 2025, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts (totalement provisionnés) pour un montant de 8 KDT au titre de ce prêt.

- 9) La STB Bank a souscrit, le 18 octobre 2016, à l'emprunt obligataire subordonné privé émis par la société apparentée TFB - Tunisian Foreign Bank - pour un montant global de 16 millions EUR, soit l'équivalent de 39 560 KDT, garanti par l'État Tunisien en vertu de la décision du Ministre des Finances en date du 17 octobre 2016.

Des remboursements ont été effectués le 26 mai 2017, le 05 juillet 2018, le 1^{er} décembre 2020, le 28 octobre 2022, le 28 octobre 2023, le 28 octobre 2024 et le 28 octobre 2025 pour les montants respectifs de 6 millions EUR, 3 millions EUR, 2,289 millions EUR, 0,942 millions EUR, 0,534 millions EUR, 0,534 millions EUR et 0,534 millions EUR.

Courant l'exercice 2022, il a été procédé, en outre, à la conversion d'une partie de cet emprunt en actions TFB (dans le cadre d'une augmentation du capital de cette société apparentée) pour un montant de 1,634 millions EUR.

Au 31 décembre 2025, l'encours brut de cet emprunt, s'élevant à 0,534 millions EUR, soit l'équivalent de 1 826 KDT.

Au cours de l'exercice 2025, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 93 KDT au titre de cet emprunt obligataire subordonné.

10) Antérieurement à l'exercice 2025, certaines personnes morales administrateurs, filiales et entreprises associées de la STB Bank ont souscrit aux différents emprunts obligataires subordonnés émis par cette dernière. Les encours des montants souscrits, au 31 décembre 2025, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts au cours de l'exercice clos à cette date, se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit	Encours au 31/12/2025	Intérêts 2025
STB FINANCE	1 500	1 500	141
STB INVEST	9 000	5 000	1 223
STB SICAR	2 000	600	50
SICAV L'Épargnant	3 900	2 898	240
SICAV L'Épargne Obligataire	6 778	5 287	432
SICAV L'Investisseur	37	21	2
SICAV AVENIR	61	43	4
FCP Capital Plus	697	649	-
FCP STB Évolutif	25	25	-
<i>Total des obligations souscrites par les filiales et entreprises associées</i>	23 998	16 023	2 092
STAR	7 000	1 900	-
MAE	7 000	2 000	-
<i>Total des obligations souscrites par les personnes morales administrateurs</i>	14 000	3 900	-
Total en KDT	37 998	19 923	2 092

11) L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites, antérieurement à l'exercice 2025, par les filiales et entreprises associées de la STB Bank s'élève à 1 000 KDT, au 31 décembre 2025, et concerne exclusivement la filiale STB SICAR.

Au cours de l'exercice 2025, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 97 KDT au titre de ces différentes conventions de dépôts.

12) Antérieurement à l'exercice 2025, la STB Bank a conclu une convention de compte courant associé (non rémunéré) avec la société apparentée « L'Immobilière de l'Avenue », dont l'encours, au 31 décembre 2025, s'élève 1 162 KDT.

13) En vertu des conventions conclues avec les SICAVs : L'Épargnant, L'Investisseur, L'Épargne Obligataire et AVENIR, la STB Bank assure la fonction de dépositaire des titres et fonds. En rémunération des prestations fournies, elle bénéficie des commissions suivantes :

- 0,075% du montant de l'actif net de la SICAV L'Épargnant calculé quotidiennement. La commission perçue, au titre de l'exercice 2025, s'élève à 113 KDT (hors TVA) ;

- 0,1% du montant de l'actif net de la SICAV L'Investisseur calculé quotidiennement. La commission perçue, au titre de l'exercice 2025, s'élève à 1 078 DT (hors TVA) ;
- 0,075% du montant de l'actif net de la SICAV L'Épargne Obligataire calculé quotidiennement. La commission perçue, au titre de l'exercice 2025, s'élève à 186 KDT (hors TVA) ;
- Une commission fixe de 1 000 DT (hors TVA) versée annuellement par la SICAV AVENIR.

14) En vertu des conventions conclues avec la STB Finance, la STB Bank assure la fonction de dépositaire des titres et fonds pour le FCP DELTA et le FCP HIKMA, gérés par la STB Finance. En rémunération des prestations fournies, la Banque bénéficie d'une commission de 0,1% (TTC) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. Les commissions perçues, au titre de l'exercice 2025, totalisent 548 DT (hors TVA).

15) En vertu des conventions conclues avec la STB Finance, la STB Bank assure la fonction de dépositaire des titres et fonds pour le FCP INNOVATION et le FCP CAPITAL PLUS, gérés par la STB Finance. En rémunération des prestations fournies, la Banque bénéficie d'une commission de 0,1% (hors taxes) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. Les commissions perçues, au titre de l'exercice 2025, totalisent 12 KDT (hors TVA).

16) Antérieurement à l'exercice 2025, la STB Bank a conclu des conventions avec sa filiale STB Finance conférant à cette dernière :

- La gestion de toutes les lignes du portefeuille titres, actions et droits rattachés et obligations en dépôts sur les comptes de la STB Bank (qui s'engage à transférer tous les portefeuilles titres propres et pour le compte de ses clients). La STB Finance rétrocédera à la STB Bank une commission de courtage égale à 40% des commissions facturées par la STB Finance et se rapportant aux transactions émanant du réseau de la Banque. En rémunération de ces services, la STB Finance perçoit une commission de 0,2% sur toutes les opérations qui lui sont confiées et se rapportant au portefeuille titres de la STB Bank. Toutefois, au-delà d'un certain montant, un plafond sera fixé de commun accord entre les deux parties ;
- La gestion de l'actionnariat STB qui englobe les opérations relatives à la tenue du registre des actionnaires de la STB ainsi que la tenue des assemblées générales et les opérations rattachées. En rémunération de ces services, la STB Finance perçoit un montant forfaitaire annuel de 40 mille dinars (hors taxes).

Au cours de l'exercice 2025, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 40 KDT (hors TVA) au titre de ces conventions conclues avec la STB Finance.

17) Antérieurement à l'exercice 2025, la STB Bank a signé avec la filiale « STB Sécurité et Gardiennage » une convention de prestation de services portant notamment sur le gardiennage des locaux et des établissements appartenant à la Banque pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de gardiennage est calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de gardiennage majoré des avantages ainsi que les frais du siège de la société « STB Sécurité et Gardiennage » avec une marge bénéficiaire de 5%.

En outre, la STB Bank a conclu avec la filiale « STB Sécurité et Gardiennage », antérieurement à l'exercice 2025, trois conventions portant sur la prise en charge par cette dernière des salaires et autres avantages de trois gardiens de deux hôtels acquis par la Banque dans le cadre d'un règlement judiciaire.

Les montants facturés, au cours de l'exercice 2025, au titre de ces différentes conventions totalisent 6 089 KDT (hors TVA).

18) Antérieurement à l'exercice 2025, la STB Bank a signé avec la filiale « STB Moyens Généraux » une convention de prestation de services portant sur le nettoyage des locaux et des établissements appartenant à la Banque pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} février 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Le prix des prestations de nettoyage est calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de nettoyage majoré des avantages ainsi que des frais du siège de la société « STB Moyens Généraux ».

Les montants facturés, au cours de l'exercice 2025, au titre de cette convention totalisent 3 852 KDT (hors TVA).

19) Antérieurement à l'exercice 2025, la STB Bank a signé avec la filiale « STB Moyens Généraux » une convention de mise à disposition des ressources humaines ayant pour objet de définir les modalités et les conditions dans lesquelles cette société s'engage à mettre à la disposition de la Banque des ressources humaines pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2020, renouvelable par tacite reconduction. Le prix de ces prestations est composé des salaires bruts et autres avantages des agents mis à disposition, majorés de toutes les charges patronales y afférentes, avec une marge bénéficiaire de 5%.

Les montants facturés, au cours de l'exercice 2025, au titre de cette convention totalisent 595 KDT (hors TVA).

20) La STB Bank loue à certaines de ses filiales divers locaux à usage professionnel. Les conditions des contrats de location ainsi que les loyers relatifs à l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel	Date début de la location	Majoration par année	Date début de la majoration	Loyer 2025 (hors TVA)
STRC 1 ^{er} étage	10 000 (TTC)	01-07-04	5%	2 ^{ème} année de la location	23 048
STRC 2 ^{ème} étage	10 000 (TTC)	01-09-01	5%	2 ^{ème} année de la location	26 464
STRC 3 ^{ème} étage	10 000 (TTC)	01-04-05	5%	2 ^{ème} année de la location	22 218
STB MANAGER	32 700 (HTVA)	01-01-25	5% (tous les deux ans)	01-01-25	34 335
STB FINANCE	44 983 (HTVA)	01-01-11	5% (tous les deux ans)	3 ^{ème} année de la location	64 005
STB Sécurité et Gardiennage	4 800 (HTVA)	01-01-16	5% (tous les deux ans)	3 ^{ème} année de la location	5 834

STB Moyens Généraux	5 400 (HTVA)	01-01-16	5% (tous les deux ans)	3 ^{ème} année de la location	9 311
ACTIVHOTELS	4 928 (HTVA)	01-04-23	5% (tous les deux ans)	2 ^{ème} année de la location	5 174
L'Immobilière de l'Avenue	53 933 (HTVA)	01-01-22	2%	2 ^{ème} année de la location	57 234
STB INVEST	35 765 (HTVA)	01-01-23	5% (tous les deux ans)	01-01-25	37 554
Total en DT					285 177

21) La STB Bank avait signé avec sa filiale STB SICAR des conventions de gestion de plusieurs fonds à capital-risque, constitués au cours de la période 1999-2024, pour un montant cumulé de 123 958 KDT. Ces fonds gérés présentent, au 31 décembre 2025, un solde cumulé (net de provisions) de 45 301 KDT se détaillant comme suit :

Fonds gérés	Année de souscription	Montant souscrit	Encours au 31/12/2025
Fonds géré STB 1	1999	8 000	4 999
Fonds géré STB 2	2000	8 000	5 150
Fonds géré STB 3	2001	5 000	3 855
Fonds géré STB 4	2002	6 500	4 765
Fonds géré STB 5	2003	6 824	5 141
Fonds géré STB 6	2005	2 707	459
Fonds géré STB 7	2006	800	645
Fonds géré STB 8	2007	6 752	5 302
Fonds géré STB 9	2008	4 800	4 026
Fonds géré STB 10	2008	8 748	8 513
Fonds géré STB 11	2009	6 000	5 048
Fonds géré STB 12	2009	9 898	7 846
Fonds géré STB 14	2020	10 000	10 281
Fonds géré STB 15	2021	10 000	10 113
Fonds géré STB 16	2024	15 000	16 062
Fonds géré ID STB 1	2002	2 000	1 233
Fonds géré ID STB 2	2002	2 000	1 261
Fonds géré ID STB 3	2003	5 436	3 907
Fonds géré ID STB 4	2005	360	315
Fonds géré ID STB 5	2006	1 133	854
Fonds géré ID STB 6	2007	4 000	1 951
Montant Brut en KDT		123 958	101 726
Moins : Provisions			-56 425
Montant Net en KDT			45 301

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion de ces fonds à capital-risque constitués au cours de la période 1999-2009, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 1% prélevée sur les actifs valorisés à la date de clôture du fonds géré, payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions, avec un minimum de 1% du montant des fonds alloués par an ;
- Commission de performance de 10% à 20% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis ;
- Commission de rendement de 10% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion des fonds à capital-risque confiés en 2020, 2021 et 2024, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1,25% du montant du fonds alloué à la fin de chaque exercice ;
- Commission de performance de 25% calculée sur les plus-values réalisées nettes des pertes enregistrées ;
- Commission sur dividendes de 10% des dividendes servis par les sociétés du portefeuille.

Au cours de l'exercice 2025, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 1 350 KDT (hors TVA) au titre de ces différentes commissions liées à la gestion des fonds à capital-risque.

22) Les soldes des concours bancaires accordés par la STB Bank à ses filiales, entreprises associées et personnes morales administrateurs totalisent 37 058 KDT, au 31 décembre 2025, et se répartissent comme suit :

Groupe	Relation	Débit en compte	Autres engagements	Total
Groupe STB	L'Immobilière de l'Avenue	-	27 328	27 328
	Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunis	-	200	200
	STRC	-	1 429	1 429
	Sté Touristique ED-DKHILA	-	2 212	2 212
	STB INVEST	1	-	1
	STB Sécurité et Gardiennage	38	-	38
Administrateurs	STAR	-	5 576	5 576
	Autres	1	273	274
Total en KDT		40	37 018	37 058

Au cours de l'exercice 2025, la STB Bank a comptabilisé un produit total de 1 941 KDT (hors TVA) au titre de ces différends concours.

23) Antérieurement à l'exercice 2025, la STB Bank a accordé à sa filiale « L'Immobilière de l'Avenue » deux crédits de préfinancement immobilier qui ont fait l'objet d'un report des échéances de remboursement (en principal et intérêts) et qui se présentent comme suit :

Nature du prêt	Montant du prêt	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2025	Intérêts 2025
Préfinancement immobilier 1	7 591	1 an	TMM+2%	6 731	409
Préfinancement immobilier 2	32 797	1 an	TMM+2%	19 269	941
Total en KDT	40 388			26 000	1 350

24) Antérieurement à l'exercice 2025, la STB Bank a accordé à sa filiale « Société Touristique ED-DKHILA » un crédit de consolidation, d'assainissement et de restructuration d'un montant de 2 765 KDT. Le détail de cette convention se présente comme suit :

Nature du prêt	Montant du prêt	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2025	Intérêts 2025
Crédit de consolidation	2 765	7 ans, avec 2 ans de franchise	TMM+2,5%	2 212	200
Total en KDT	2 765			2 212	200

25) Antérieurement à l'exercice 2025, la STB Bank a accordé à sa filiale STRC un crédit à moyen terme d'investissement d'un montant de 10 000 KDT. Le détail de cette convention se présente comme suit :

Nature du prêt	Montant du prêt	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2025	Intérêts 2025
Crédit d'investissement	10 000	7 ans	TMM+1,5%	1 429	550
Total en KDT	10 000			1 429	550

26) Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la STB Bank ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31 décembre 2025, comme suit :

Partie liée	Soldes des comptes courants au 31/12/2025		Agios/intérêts relatifs à l'exercice 2025	
	Débiteurs	Créditeurs	Encaissés	Servis
L'Immobilière de l'Avenue	-	216 431	394	30 435
STRC	-	829 243	-	39 323

Sté Touristique ED-DKHILA	-	12 556	-	1 089
La Générale de Vente - GEVE	-	38 948	143	-
SICAV L'Épargnant	-	10 009 614	-	93 735
SICAV L'Épargne Obligataire	-	24 691 731	-	135 037
SICAV L'Investisseur	-	37 550	-	218
SICAV AVENIR	-	18 970	-	165
STB MANAGER	-	1 981	-	146
STB FINANCE	-	8 177 623	-	100 413
STB INVEST	(1 390)	270 751	8 556	1 060
ACTIVHOTELS	-	181 843	145	-
STB SICAR	-	6 643 312	-	394 431
STB MG	-	97 930	9 374	226
STB SG	-	38 225	20 191	-
Sté Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunis	(6 824)	106 916	322	966
Sté Tunisienne de Contrôle VERITAS	-	3 736 032	71	11 933
Pôle de Compétitivité de Monastir - EL FEJJA	-	79 519	-	147
Sté Civile Immobilière « La Maison du Banquier »	-	1 487	143	-
SONIBANK	-	1 977 980	-	-
Tunisian Foreign Bank - TFB	-	546 290	119	1 066
Total en DT	(8 214)	57 714 932	39 458	810 390

Obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

1) Éléments de rémunération et avantages du Directeur Général

Le Directeur Général en fonction a été nommé par décisions du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 24 juin 2024.

Le décret n° 469, publié au Journal Officiel de la République Tunisienne le 04 décembre 2025, a formalisé l'octroi d'une dérogation permettant au Directeur Général de la STB Bank de prolonger ses fonctions dans le secteur public pour une année supplémentaire après l'atteinte de l'âge légal de la retraite, et ce, à partir du 1^{er} décembre 2025.

Les éléments de rémunération et les avantages du Directeur Général en fonction ont été fixés par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n° 2015-968 du 06 août 2015, fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel net égal à 16 000 DT ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques avec un plafond de 250 DT par mois ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'Administration de la Banque ainsi que des indicateurs financiers.

2) Éléments de rémunération et avantages du Secrétaire Général

Le Secrétaire Général parti en retraite a été nommé par décision du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 10 juin 2020, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération réuni le 29 mai 2020 et le 02 juin 2020.

Le Secrétaire Général en fonction a été nommé par décision du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 26 décembre 2025.

Les éléments de rémunération et les avantages du Secrétaire Général, tels que révisés par le Comité de Nomination et de Rémunération de la Banque réuni le 14 octobre 2016, ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 16 novembre 2016 et le 16 septembre 2020. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire brut mensuel égal à 4 767 DT, soit un salaire net de 2 670 DT. Dans ce cadre, il est à signaler que le Secrétaire Général garde les avantages des primes de bilan, d'intéressement, de rendement et de gratification ;

- Une indemnité de fonction complémentaire de 2 000 DT par mois ;
- Une indemnité de logement de 500 DT par mois ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 400 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 25% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'Administration par la Banque ainsi que des indicateurs financiers.

3) Jetons de présence et rémunérations assimilés accordés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs ainsi que les rémunérations des présidents et membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 avril 2025, comme suit :

- Jetons de présence de 4 000 DT (en brut) par réunion du Conseil pour le président, à condition que le montant brut annuel n'excède pas 24 000 DT, quel que soit le nombre des réunions ;
- Jetons de présence de 2 000 DT (en brut) par réunion du Conseil pour chaque administrateur, à condition que le montant brut annuel n'excède pas 12 000 DT pour chaque administrateur, quel que soit le nombre des réunions ;
- Rémunération de 2 000 DT (en net) par réunion pour les présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques, à condition que le montant net annuel n'excède pas 12 000 DT pour chacun d'eux, quel que soit le nombre des réunions ;
- Rémunération de 1 500 DT (en net) par réunion pour chaque membre du Comité d'Audit et du Comité des Risques et pour chaque membre de l'un des autres comités émanant du Conseil d'Administration, à condition que le montant net annuel n'excède pas 9 000 DT pour chaque membre, quel que soit le nombre des réunions, et ce, à compter du 30 avril 2025 et sans prendre en compte les réunions précédentes.

Notons que les présidents et les membres qui appartiennent à plus d'un comité émanant du Conseil d'Administration bénéficient d'une seule rémunération calculée sur la base de leur présence à un seul comité selon leur choix, et ce, dans la limite de 6 réunions annuelles. Cette procédure est entrée en vigueur à partir du 30 avril 2025.

Le montant brut cumulé des jetons de présence et des autres rémunérations revenant aux administrateurs de la Banque, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élève à 250 625 DT et se décompose comme suit :

Désignation	Montant
Jetons de présence revenant aux administrateurs	154 000
Rémunérations des membres des comités issus du Conseil	96 625
Total en DT	250 625

4) Obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025

Au vu de ce qui précède, les obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit :

Catégorie	Directeur Général en fonction		Secrétaire Général parti en retraite	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme	720 144	233 868	314 642	39 677
Avantages postérieurs à l'emploi	6 706	101 416	3 170	26 226
Indemnité de départ à la retraite (12 mois)	7 577	111 127	-	-
Total en DT	734 427	446 411	317 812	65 903

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 14 avril 2026

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE
MANAGEMENT - GEM**

Abderrazak GABSI, associé



**P/ Le Groupement :
eXacom Audit & MAC**

Abderrazak SOUEI, expert-comptable

